

VERT ARDENT



**Liège,
Vivante.
Solidaire.
Ardente.**

**Programme électoral
Octobre 2024**

éCOLO

**citoyens
citoyennes**

EMAIN

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 5 |
| Pour une Liège qui relève les défis du siècle | 6 |
| 1.1. Transitions écologique et sociale | 6 |
| 1.2. Démocratie, transparence et participation | 9 |
| 1.3. Numérique | 10 |
| Pour une Liège préservée, accessible et apaisée | 13 |
| 2.1. Aménagement du territoire | 13 |
| 2.2. Urbanisme | 17 |
| 2.3. Mobilité | 19 |
| 2.4. Patrimoine et Matrimoine | 26 |
| 2.5. Libérer l'espace public de la publicité | 28 |
| 2.6. Propreté | 29 |
| 2.7. Sécurité | 30 |
| Pour une Liège solidaire | 36 |
| 3.1. Tout le monde a droit à un logement accessible et confortable | 36 |
| 3.2. Politique sociale | 41 |
| 3.3. Lutte contre la grande pauvreté | 42 |
| 3.4. Plus d'inclusion, pas de discrimination | 46 |
| 3.5. Egalité des genres | 48 |
| 3.6. Services sociaux et CPAS | 51 |
| 3.8. Ville hospitalière | 52 |
| Pour une Liège qui protège la santé des êtres vivants sur son territoire | 54 |
| 4.1. Santé | 54 |
| 4.2. Alimentation | 59 |
| 4.3. Sport | 60 |
| 4.4. Bien-être animal | 62 |
| Pour une Liège en plein essor économique | 64 |
| 5.1. Développement économique | 64 |
| 5.2. Commerce | 66 |
| 5.3. Tourisme | 69 |
| 5.4. Service au public | 70 |
| Pour une Liège en quête du développement des compétences et des savoirs | 71 |
| 6.1. Enseignement | 71 |
| 6.2. Petite Enfance, Enfance et Jeunesse | 78 |
| 6.3. Education continue | 80 |
| 6.4. Culture | 81 |

| | |
|--|-----------|
| Pour une Liège gouvernée de manière responsable et transparente | 86 |
| 7.1. Finances | 86 |
| 7.2. Fonction publique | 88 |
| 7.3. Optimisation des ressources et infrastructures | 90 |
| 7.4. Régie foncière | 90 |
| 7.5. Gestion du CPAS | 91 |
| Liège comme métropole | 92 |

Introduction

En tant que mouvement éco-citoyen, Vert Ardent a à cœur la participation des habitant·es de Liège dans la construction d'une vision commune de notre belle cité. Un programme électoral est un peu une photo de groupe réalisée quand toutes les conditions sont réunies : tout le monde est apprêté, il fait beau, la personne qui prend la photo est douée et le cadre est splendide. Ce programme électoral, c'est un peu tout ça. Tout ce que nous souhaitons de meilleur, avec les meilleures conditions pour le réaliser, pour changer notre Ville.

A partir de nos valeurs de solidarité, d'écologie et de participation, nous avons pu enrichir nos propositions grâce à des événements, des rencontres et des échanges. Un programme électoral n'est donc pas, pour Vert Ardent, quelque chose de figé. C'est toutefois un travail de longue haleine qui a sollicité la participation de tous nos membres.

Ces plus de 700 propositions, construites avec des Liégeois-es de tous horizons que nous avons rencontrés dans leur quartier à l'occasion de notre grande tournée Quartiers Ardents ou des acteurs de terrains (comités de quartier, commerçants, associations, institutions publiques...) avec lesquels nous travaillons quotidiennement, reflètent ce que nous pensons être la ligne à suivre pour raconter une nouvelle histoire pour Liège qui relève les défis du siècle. Une Liège vivante, résiliente, solidaire, sereine, innovante, belle et proche de ses habitant·es, chaleureuse, festive et ambitieuse.

Nous vous invitons donc à vous plonger, avec nous, dans une Liège transformée, dès demain. Nous vous invitons également à nous faire parvenir vos réactions, qu'elles soient positives ou négatives, vos idées ou vos craintes afin de continuer à construire avec nous une Ville qui prend soin de tous-tes ses habitant·es.

Enfin, merci à nos membres qui ont contribué à la rédaction de ce travail. Votre amour de votre Ville et votre engagement est un moteur pour notre mouvement,

Bonne lecture,



Pour une Liège qui relève les défis du siècle

1.1. Transitions écologique et sociale

Les inondations de l'été 2021 ont profondément éprouvé nos sociétés et la capacité des pouvoirs publics à y faire face. Les canicules provoquent une hausse de la mortalité similaire à celle des premières vagues Covid auprès des personnes âgées. Les inondations de l'été 2021 ont montré que les publics en situation de précarité sont ceux qui sont les plus exposés aux risques environnementaux, mais également ceux qui sont les moins inclus dans la gestion de ces « crises écologiques ». De nombreux Liégeois et Liégeoises sont toujours en difficulté à la suite de cette catastrophe naturelle.

Alors que les effets du dérèglement climatique sont multiples, Vert Ardent veut faire de Liège une ville forte, solide et robuste, qui agit de manière démocratique et solidaire pour adapter la ville au changement climatique tout comme pour réagir lors des crises. Nous voulons la meilleure coordination entre pouvoirs publics et solidarités citoyen-nes.

Liège prête face aux aléas climatiques

- Proposition 1** Vert Ardent créera des « salles fraîcheur » pour les habitant·es de quartiers où le ressenti de chaleur est élevé, en cas de canicule. Ces salles pourront être situées dans des locaux de bâtiments scolaires inutilisés pendant les congés ou dans des lieux publics variés, permettant à la population de passer les heures les plus chaudes dans un environnement frais.
- Proposition 2** Vert Ardent favorisera la création de jardins de pluie dans les espaces publics et répartis sur le territoire de la ville, prioritairement dans les quartiers qui ont été touchés dernièrement par les épisodes de fortes pluies. Ces jardins éviteront que les eaux de ruissellement n'arrivent en trop grandes quantités dans les égouts et stations d'épuration, diminuant ainsi le risque d'inondations en ville. De plus, Vert Ardent installera des citernes d'eau de pluie dans les bâtiments communaux et les écoles et les rendra accessibles au service des plantations.
- Proposition 3** Vert Ardent encouragera les particuliers à récupérer l'eau de pluie par le biais d'une prime à l'installation de citernes afin de réduire la consommation d'eau potable pour les besoins domestiques (toilettes et lessives) et de réduire le ruissellement de l'eau en cas de fortes pluies.
- Proposition 4** Vert Ardent veillera à la mise en œuvre du [Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre](#) qui vise à établir et prendre en compte une vision territoriale partagée, destinée à orienter la

reconstruction robuste et cohérente de cette région très durement touchée. Cette étude globale intègre des principes d'adaptation climatique et de solidarité territoriale et s'inscrit à l'horizon 2050. Plus localement, cela concerne en particulier le quartier de Chênée.

Proposition 5 Dans la suite des recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations et du Congrès Résilience de la Région Wallonne, Vert Ardent créera, en collaboration avec les forces vives concernées, une Maison de la résilience afin de mettre en place un lieu de dialogue et d'action dédiés à la résilience au niveau local pour valoriser les connaissances, les expériences et la « mémoire » locale, afin de mieux gérer les catastrophes naturelles sur notre territoire (réserves de citoyen·nes solidaires, information et formation sur les bons réflexes en cas de crise, réseau de personnes-relais en cas de crise pour fournir des réponses rapides et centralisées pour les victimes).

Liège, ville verte

Proposition 6 Vert Ardent renforcera le plan PEP ([Prospective Espaces Publics](#)) initié par la Ville et déploiera de nouveaux axes de maillage vert et bleu (un réseau continu d'espaces verts publics entre les différents parcs et zones naturelles de la ville, y compris dans le centre, ainsi qu'avec les communes limitrophes) afin de réduire les îlots de chaleur et les risques d'inondation, de favoriser la biodiversité et de donner à chaque habitant·e accès à un espace vert à dix minutes de marche maximum.

Proposition 7 Vert Ardent plantera des vergers pédagogiques en auto-cueillette, des haies de petits fruitiers, et toutes plantations qui créent de la convivialité et du lien tout en diversifiant la biodiversité et l'accueil de la faune dans les parcs publics.

Proposition 8 Vert Ardent élaborera un plan d'installation, dans chaque quartier, de petites forêts urbaines ("tiny forests") composées d'espèces indigènes afin de favoriser la biodiversité, de réduire l'imperméabilité du sol, d'améliorer la qualité de l'air et d'offrir des lieux de détente aux habitant·es.

Proposition 9 Vert Ardent végétalisera les cours de récréation et les bâtiments publics afin de contribuer au maillage écologique du territoire, d'améliorer la perméabilité des sols, de lutter contre les îlots de chaleur et de stimuler le contact quotidien des enfants avec la nature.

Proposition 10 Vert Ardent appliquera la vision de l'arbre centenaire pour végétaliser Liège et en finir avec les abattages d'arbres, qui ne sont pas des mobiliers urbains temporaires que l'on déplace comme un banc ou une poubelle, afin de créer des écosystèmes dans lesquels la flore et la faune se « soutiennent » pour résister dans la durée aux stress climatiques tels que les sécheresses, les fortes pluies et les canicules.

Proposition 11 Vert Ardent privilégiera la présence d'allées arborées et l'élargissement des trottoirs pour les verduriser lors des projets de rénovation urbaine afin de

réduire les surfaces bitumées qui favorisent les îlots de chaleur et le ruissellement des eaux.

Proposition 12 Vert Ardent utilisera les dernières innovations en matière de construction ou de rénovation des routes. Du « bitume vert » sera privilégié pour les réparations et rénovations des voiries communales, une alternative moins énergivore que le bitume traditionnel, à base de déchets végétaux et avec un liant d'origine végétale fonctionnant à froid.

Liège, ville des circuits courts

Proposition 13 Vert Ardent soutiendra le commerce de proximité et les artisans locaux en organisant des activités de visibilité et en créant des “parcours d'achat locaux” en partenariat avec les commerçants.

Proposition 14 Vert Ardent soutiendra l'économie locale en accompagnant les porteuses et porteurs de projets de développement local au sein de couveuses d'entreprises.

Proposition 15 Vert Ardent encouragera les projets innovants en organisant des soirées « projets » pour permettre aux jeunes entreprises de présenter leurs idées au public et d'obtenir du soutien.

Proposition 16 Vert Ardent encouragera l'utilisation du Val'Heureux comme monnaie locale pour favoriser les circuits courts, stimuler l'économie locale, empêcher les fuites économiques vers des entreprises extérieures, renforcer le tissu social liégeois et protéger les Liégeois-es des chocs économiques et les montées des prix liés au capitalisme globalisé.

Proposition 17 Vert Ardent favorisera le partage d'objets et de services à travers des maisons de quartiers et objetariums où l'on peut offrir de l'aide en bricolage, des coups de main et mettre à disposition des outils ou appareils rarement utilisés.

Proposition 18 Vert Ardent favorisera l'attribution des terres de la Ville et du CPAS aux jeunes producteurs utilisant les méthodes de l'agro-écologie afin de soutenir le développement de petites exploitations.

Proposition 19 Vert Ardent accroîtra l'accès des Liégeois et Liégeoises aux parcelles maraîchères et aux jardins communautaires et assurera des formations aux techniques de jardinage et de conservation des fruits et des légumes afin de favoriser la santé et le contact social des habitant-es, tout en leur permettant de réaliser des économies et d'éviter le gaspillage.

Aménagement des bâtiments

Proposition 20 Vert Ardent développera la production d'énergie renouvelable en créant des communautés d'énergie afin d'avancer vers l'indépendance énergétique et la réduction des factures des citoyen·nes, des entreprises et de la Ville.

Proposition 21 Vert Ardent s'assurera que la rénovation des bâtiments publics intègre les enjeux en matière de zones d'ombre et de protections solaires afin que ceux-ci restent naturellement confortables lors des vagues de chaleur.

1.2. Démocratie, transparence et participation

Le meilleur expert de Liège, c'est vous ! Que manque-t-il dans votre quartier ? Quel projet la ville devrait-elle développer ? Comment serait-ce efficace ? Actuellement, la ville n'engage pas assez les citoyen·nes dans sa gestion. Pourtant, la commune est le lieu privilégié pour élaborer ensemble des projets de proximité, des projets qui tiennent à cœur aux habitant·es.

Transparence et accès au débat démocratique

Proposition 22 Vert Ardent accroîtra la publicité des débats des conseils communaux et la diffusion de leurs comptes-rendus (en ligne et en copies mises à disposition à l'administration locale).

Proposition 23 Vert Ardent favorisera le recours à la méthode FALC (facile à lire et à écrire) pour toute diffusion d'informations et assurera son accès aux personnes en situation de handicap.

Proposition 24 Vert Ardent mènera une campagne d'information sur l'existence du droit d'interpellation des conseils communaux et provinciaux par les citoyen·nes.

Proposition 25 Vert Ardent renforcera les conseils consultatifs thématiques, dédiés notamment à la petite enfance, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, en leur allouant les ressources nécessaires afin d'assurer une coordination structurelle.

Proposition 26 Vert Ardent renforcera le dialogue entre les commissions communales et les élus locaux en offrant annuellement aux commissions consultatives l'opportunité de présenter leurs revendications, de manière publique, aux conseillers avec obligation pour le Collège Communal de motiver par écrit un éventuel refus.

Participation citoyenne

Proposition 27 Vert Ardent luttera contre la polarisation toxique des débats publics, entre citoyen·nes et autorités locales, en favorisant l'implication citoyenne dans la gestion publique, notamment via la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM).

Proposition 28 Vert Ardent créera un Échevinat de la Participation et du dialogue citoyen.

Proposition 29 Vert Ardent mettra en place une Assemblée Citoyenne Consultative permanente, composée de citoyen·nes tiré·es au sort et volontaires qui sera chargée de débattre des grandes questions d'intérêt communal et qui sera dotée d'un pouvoir de recommandations et de propositions à l'attention du Conseil Communal afin de stimuler la vie démocratique liégeoise.

- Proposition 30** En complément des Comités de Quartier, Vert Ardent étudiera la possibilité de créer des conseils de quartier, composés de citoyen·nes tiré·es au sort et volontaires, qui seraient systématiquement impliqués dans les décisions d'investissement impactant leurs quartiers.
- Proposition 31** Vert Ardent s'engage à dédier au moins 1 million d'euros par an à cette gestion démocratique et commune, appelée budget participatif.
- Proposition 32** Vert Ardent s'engagera à respecter la Charte des Comités de Quartier et organisera, via l'Echevinat de la Participation, des rencontres proactives et systématiques avec ces derniers afin de faire écho à leurs revendications.
- Proposition 33** Vert Ardent mettra un local à disposition de chaque comité de quartier gratuitement.
- Proposition 34** Vert Ardent généralisera les conseils de jeunes créés via Jeunesse Ardente, la Plateforme Jeunesse de la Ville de Liège, afin de créer des lieux de débats et de participation dédiés aux jeunes, favorisant ainsi l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté, et de mieux porter leur parole.

1.3. Numérique

La révolution numérique est une opportunité, mais elle ne peut creuser les inégalités et laisser des personnes au bord de la route.

Intelligence Artificielle

- Proposition 35** Vert Ardent développera une stratégie et une éthique d'implémentation de l'Intelligence Artificielle (IA) dans l'administration communale afin d'améliorer le service à l'habitant·e et les conditions de travail de l'administration (par exemple en dégageant du temps de travail d'encodage au profit du contact et de l'information avec les citoyen·nes).
- Proposition 36** Vert Ardent constituera un registre de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle par les autorités publiques. Ce registre inclut une description de l'IA en question et la manière dont elle est utilisée par les autorités. Il comprend également des informations sur la capacité d'apprentissage de l'IA et sur les séries de données utilisées pour former l'IA.
- Proposition 37** Vert Ardent informera systématiquement les particuliers lorsque des autorités communales et provinciales utilisent l'IA en soutien au processus décisionnel dans des décisions individuelles, afin d'assurer la transparence et de permettre aux citoyen·nes de demander un contrôle humain supplémentaire.

Cyberattaque

- Proposition 38** Vert Ardent renforcera la sécurité informatique des institutions communales et des structures sensibles.

Lutter contre la fracture numérique

- Proposition 39** Vert Ardent réduira la fracture numérique en maintenant des guichets physiques dans chaque quartier afin que chaque citoyen·ne, indépendamment de son accès aux technologies numériques, puisse accéder aux services publics.
- Proposition 40** Vert Ardent permettra à chaque jeune de bénéficier de matériel informatique de qualité grâce à une logique de prêt de matériel durable et fonctionnant à l'aide de logiciels libres.
- Proposition 41** Vert Ardent renforcera l'éducation numérique dans les écoles et auprès des publics fragilisés, notamment en développant et en soutenant les Espaces Publics Numériques (EPN).
- Proposition 42** Vert Ardent organisera des formations aux outils numériques afin, d'une part, de favoriser l'inclusion de tout·e citoyen·ne et d'autre part, d'encourager leur utilisation sécurisée et de prévenir le cyberharcèlement.
- Proposition 43** Vert Ardent interviendra auprès du gouvernement fédéral et de Batopin pour augmenter le nombre de distributeurs de billets à Liège afin qu'un distributeur accessible en extérieur et à tout moment soit installé dans chaque quartier.
- Proposition 44** Vert ardent instaurera un outil mobile innovant, le kiosque citoyen, qui tournera dans les quartiers afin d'orienter les citoyen·nes vers les services communaux et autres organisations à même de répondre à leurs besoins et de les accompagner dans les démarches simples.
- Proposition 45** Vert Ardent garantira que le principe "d'inclusion by design" (c'est-à-dire en tenant compte de la réalité des groupes vulnérables dans la mise en œuvre de nouvelles politiques digitales ou de dispositifs numériques) soit appliqué lors de la conception des services numériques communaux. Cela passera notamment par le respect strict de l'application de la Directive (UE)2016/2102 sur l'accessibilité des sites internet et des applications, directive qui permet aux citoyens de l'UE, en particulier les personnes handicapées, d'accéder plus facilement aux services publics.
- Proposition 46** Vert Ardent favorisera le soutien et le dialogue sur les difficultés liées à la digitalisation en sensibilisant et formant les fonctionnaires communaux et provinciaux ainsi que les travailleurs sociaux aux difficultés rencontrées par certains publics en matière d'outils digitaux ; en mettant des procédures en place permettant aux usagers et usagères des services dématérialisés de signaler aisément les difficultés rencontrées ; en désignant un opérateur indépendant ou une opératrice dont la mission serait de collecter les plaintes des utilisateurs des plateformes digitales.

Limitation de l'impact environnemental de la numérisation

- Proposition 47** Vert Ardent veillera à limiter l'impact environnemental du matériel informatique et de l'utilisation des outils numériques en assurant des

formations aux bonnes pratiques au sein de l'administration communale et en menant des campagnes d'information à destination de la population.

Proposition 48 Vert Ardent appliquera au sein de l'administration les pratiques durables en matière d'informatique telles qu'acquérir du matériel reconditionné, privilégier le matériel porteur de labels environnementaux, allonger l'espérance de vie du matériel, le réparer en cas de défectuosité, le donner à des acteurs du réemploi pour qu'il soit nettoyé, remis à neuf et réutilisé et, en dernier lieu, le déposer dans un conteneur adapté pour qu'il soit recyclé.

Proposition 49 Vert Ardent organisera des campagnes sur le numérique responsable.

Pour une Liège préservée, accessible et apaisée

2.1. Aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire et l'urbanisme ont un impact considérable sur le bien-être des Liégeoises et des Liégeois et sur la capacité de notre ville à s'engager dans sa transition sociale, environnementale et économique. Elles affectent tous les aspects de notre quotidien, depuis la qualité des espaces publics jusqu'au développement de logements de qualité, en passant notamment par l'accès aux transports en commun et aux services, par la prévention des inondations, la transformation de l'économie, la préservation de la biodiversité, des espaces verts et agricoles.

Espace public

- Proposition 50** Vert Ardent soutiendra le renforcement des cœurs de quartier en y privilégiant l'installation des administrations, des services et des commerces de proximité pour qu'un maximum de Liégeois-es y ait accès en moins de 15 minutes à pied depuis leur domicile.
- Proposition 51** Vert Ardent articulera l'ensemble des décisions d'aménagement de l'espace public pour faire de Liège, une ville où on prend le temps, au lieu d'une ville que l'on traverse (ville "couloir").
- Proposition 52** Vert Ardent aura une vision inclusive et participative de la Ville sur la base du principe de l'accessibilité universelle afin que chacun s'approprie l'espace public. Cette accessibilité se travaillera notamment en accordant une place particulière aux familles, en repensant la ville à hauteur d'enfants (en s'inspirant par exemple, du travail réalisé à Lille sur la signalétique adaptée aux enfants), en aménageant des trottoirs larges et accessibles aux enfants, poussettes, PMR, etc.
- Proposition 53** Vert Ardent étudiera l'aménagement de l'espace public pour les enfants (écoles, garderies, bibliothèques, loisirs) et soutiendra par ailleurs les "rues aux enfants" via du prêt de matériel et de l'aide logistique en ne laissant pas toute la tâche aux comités de quartier.
- Proposition 54** Vert Ardent augmentera de manière significative le nombre de bancs publics. Nous veillerons à sélectionner des modèles confortables pour toutes les personnes afin de permettre à chacun·e de se sentir à l'aise dans l'espace

public. Des bancs pensés pour les familles avec espace d'allaitement et de change seront aussi installés. Nous excluons le mobilier urbain "anti-SDF" et nous nous opposerons à "l'architecture hostile".

- Proposition 55** Vert Ardent installera des toilettes publiques, notamment dans les parcs, et encouragera la combinaison de cet aménagement avec une aire de nourriture, de boissons et de fontaines publiques. Vert Ardent lancera, comme à Bruxelles, un réseau "Toilettes accueillantes", une collaboration avec le secteur HORECA, culturel, associatif et avec les commerçants : l'établissement participant s'engage à rendre accessible ses sanitaires gratuitement tandis que la Ville lui octroie une prime pour l'utilisation et le nettoyage de ses WC.
- Proposition 56** Vert Ardent continuera à développer, à entretenir et garantir l'accès aux bains publics afin de permettre un accès à toutes et tous à des infrastructures pour se laver.
- Proposition 57** Vert Ardent étendra les horaires d'accès aux espaces verts dont l'accès est limité pour que les Liégeois-es puissent en profiter plus tôt et plus tard en fonction des saisons (coteaux de la Citadelle, parc Sainte-Agathe, ...).
- Proposition 58** Vert Ardent installera des tables de pique-nique dans les parcs et sur les places pour que chaque Liégeois-e puisse profiter de l'espace public dans des conditions confortables sans être obligé de consommer.
- Proposition 59** Vert Ardent soutiendra les formes d'expression artistique ou politique dans l'espace public tant qu'elles respectent et ne dégradent pas les lieux et supports.

Liège, ville verte et durable

- Proposition 60** Sur la base du Projet de Territoire amélioré, Vert Ardent élaborera un Schéma de Développement Communal qui assurera le développement coordonné du territoire par quartier ou par zone, en veillant particulièrement à la durabilité des options d'aménagement, notamment en intensifiant le nombre de zones bien connectées aux transports en commun.
- Proposition 61** Vert Ardent créera des couloirs verts et bleus (ces couloirs assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie) entre les différents parcs et zones naturelles de la ville, y compris dans le centre, ainsi qu'avec les communes limitrophes afin de réduire les îlots de chaleur et les risques d'inondation, de favoriser la biodiversité et de donner à chaque habitant accès à un espace vert à dix minutes de marche maximum.
- Proposition 62** Vert Ardent mettra en œuvre la règle dite des « 3-30-300 », selon laquelle chaque habitant-e devrait voir minimum 3 arbres depuis son domicile ou son

lieu de travail, son quartier devrait contenir minimum 30 % de verdure, et chacun-e devrait résider à maximum 300 mètres d'un parc ou d'un jardin.

- Proposition 63** Vert Ardent veillera à la valorisation, préservation et entretien des grands espaces verts à Liège, tels que le Ry-Ponet, la Chartreuse, Fayenbois, Favechamps, Xhovémont, le Sart-Tilman et la Citadelle, et proposera de modifier leur affectation, en tout ou en partie, en réserves naturelles afin de garantir un caractère agréable et accueillant.
- Proposition 64** Vert Ardent appliquera un moratoire sur l'urbanisation de tout espace vert de plus d'un hectare sur son territoire, à défaut de garantir une désartificialisation équivalente (évaluée en capacité à capter du CO₂) sur le territoire communal pour éviter que ne recule encore davantage la biomasse.
- Proposition 65** Vert Ardent accélèrera la réhabilitation urbaine des quartiers qui ont été défigurés par la création des voies rapides, en réduisant l'impact de la circulation automobile et en favorisant la rénovation du bâti.
- Proposition 66** Vert Ardent renforcera la protection des espèces indigènes végétales et animales lors de l'octroi des permis d'environnement.
- Proposition 67** Vert Ardent transformera, en collaboration avec les niveaux de pouvoirs compétents, les cours d'eau non navigables en de véritables espaces de vie pour les habitant-es, tout en renforçant leur rôle écologique et en tirant les leçons des inondations pour améliorer l'aménagement du territoire.
- Proposition 68** Vert Ardent investira massivement, en concertation avec la SGPE (Secrétariat Général à la Planification Écologique) et l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège), dans le renouvellement des canalisations de captation, de distribution, d'égouttage et de traitement des eaux pour assurer une gestion durable des ressources en eau et pour ne plus polluer nos rivières et nos fleuves.
- Proposition 69** Vert Ardent favorisera la biodiversité et le retour d'autres animaux en ville en renforçant la pratique du fauchage tardif, en laissant les bois morts se décomposer naturellement, en installant des hôtels à insectes et des nichoirs, et, après évaluation de leur impact sur le milieu, des ruches.
- Proposition 70** Vert Ardent assurera la bonne coordination entre les apiculteurs et la Région Wallonne en matière de préservation des abeilles et de prévention des nids de frelons asiatiques.
- Proposition 71** Vert Ardent apportera une attention particulière à la pollution lumineuse et créera des trames noires non-éclairées à destination des animaux nocturnes, dans des endroits où cela ne nuira pas à la sécurité en ville.
- Proposition 72** Vert Ardent développera des projets de sensibilisation à la pollution lumineuse en organisant notamment des "Nuits de l'obscurité", tout en veillant à la sécurité des habitant-es.

- Proposition 73** Vert Ardent remplacera les poubelles actuelles de déchets « tout-venant » par des systèmes de tri sélectif, qui s'intègrent de manière esthétique à l'aménagement urbain. Des affichages clairs et pédagogiques seront apposés afin de renforcer l'éducation de la population au tri des déchets.
- Proposition 74** Vert Ardent créera un camping sur le territoire de la ville, ainsi qu'un parking payant dédié aux camping-cars, pour encourager le tourisme et offrir de nouvelles options de loisirs.
- Proposition 75** Vert Ardent soutiendra l'élaboration d'un schéma de développement pluri-communal à l'échelle de l'arrondissement, afin de garantir la cohérence de l'aménagement et du développement du territoire de la métropole dans une perspective de durabilité ambitieuse. Il traitera en particulier des zones d'enjeux situées sur plusieurs communes. Ce schéma pluri-communal se substituera et actualisera si nécessaire, le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg), et servira de base aux politiques métropolitaines (mobilité, etc.).
- Proposition 76** Vert Ardent fera la promotion et créera des Communautés d'énergies en collaboration avec la Région pour une gestion collective et durable des ressources énergétiques.
- Proposition 77** Vert Ardent identifiera, poursuivra et lancera des projets de redéploiement économique ambitieux et durables sur des sites à réaménager, identifiés par la Région Wallonne tels que les sites LBP à Chênée et DEF à Rocourt et les intégrera dans une stratégie globale de développement des quartiers concernés.
- Proposition 78** Vert Ardent réalisera un cadastre des zones industrielles ou à potentiel industriel pour une meilleure utilisation des espaces existants, pour la libération d'espaces sur les anciennes friches industrielles (recyclage urbain) sans empiéter sur les terres cultivables et espaces verts et développera l'accès à ces lieux par les transports en commun ou les modes de déplacements autonomes.
- Proposition 79** Vert Ardent luttera contre l'installation de zones de bureaux en bordure de l'aéroport ou le long des autoroutes et favorisera leur localisation à proximité immédiate des nœuds de transport en commun.
- Proposition 80** Vert Ardent encouragera l'installation d'entreprises pourvoyeuses d'emplois locaux, actives dans la production et la transformation de biens, le recyclage et la valorisation des ressources locales.
- Proposition 81** Vert Ardent relancera le projet "Liège souffle vert" qui consiste en un parcours urbain connectant des espaces verts avec des œuvres végétales.

Liège, ville sûre et inclusive

- Proposition 82** Vert Ardent améliorera la sécurité par l'installation d'un éclairage intelligent avec détecteurs de mouvements, intégrant cette mesure dans un espace public inclusif.
- Proposition 83** Vert Ardent développera et généralisera les rues scolaires pour sécuriser les déplacements des enfants et encourager des modes de transport plus écologiques et organisera des déposes-minutes aux abords de ces rues [le terme « rue scolaire » (Article 2.68 du code de la route) désigne une rue située à proximité immédiate d'un établissement scolaire, réservée temporairement aux piétons, aux cycles, et aux speed pedelecs ; à certaines heures, elle est fermée à la circulation des véhicules motorisés].
- Proposition 84** Vert Ardent identifiera, avec les habitant-es, les lieux où l'installation de toilettes publiques inclusives est nécessaire, en collaboration avec les établissements HORECA et les bâtiments publics.
- Proposition 85** Vert Ardent veillera à ce que la toponymie (noms de rue) et les interventions artistiques dans l'espace public reflètent davantage la population liégeoise et rende visibles les femmes, les personnes LGBTQIA+, celles issues de l'immigration ou de classes populaires, ayant joué un rôle dans l'histoire liégeoise.
- Proposition 86** Vert Ardent organisera des marches exploratoires avec des publics spécifiques pour améliorer l'aménagement des espaces publics, rendant ces espaces plus inclusifs et fonctionnels.

2.2. Urbanisme

Pour une Liège apte à lutter contre les changements climatiques et à protéger la biodiversité

- Proposition 87** Vert Ardent transformera une partie des surfaces des rues, ruelles et infrastructures de chaque quartier en espaces verts ou en parcs linéaires afin de créer un maillage écologique qui garantira la survie de la faune et la flore en ville.
- Proposition 88** Vert Ardent réduira les îlots de chaleur dans les bâtiments communaux et dans l'espace public en créant des îlots de fraîcheur, par exemple dans les cours d'école et sur les places.
- Proposition 89** Vert Ardent facilitera et encouragera la végétalisation des toitures plates et des façades des bâtiments communaux et privés.
- Proposition 90** Vert Ardent encouragera la verdurisation d'au moins 20 % de la façade des nouveaux immeubles de plus de 4 étages et des infrastructures impactantes sur le territoire.

Proposition 91 Vert Ardent demandera à la Région Wallonne des révisions du plan de secteur en fonction de la vision du paysage et de l'espace, construit et non construit, pour protéger le territoire et la qualité de vie en ville.

Pour une Liège résiliente face aux précipitations

Proposition 92 Vert Ardent instaurera un pourcentage minimum de perméabilité du sol dans tout aménagement d'espaces publics.

Proposition 93 Vert Ardent développera la pose de pavés drainants pour les places de parkings et la plantation d'arbres dans ces mêmes parkings pour réduire les îlots de chaleur.

Proposition 94 Vert Ardent développera les jardins de pluie, petits espaces verts disséminés sur tout le territoire, afin de retenir les eaux de pluie et de prévenir la saturation des égouts lors de fortes précipitations.

Proposition 95 Vert Ardent valorisera les rehausses de logements, dans le respect des règles urbanistiques, afin de créer du logement en hauteur pour éviter d'augmenter la surface bétonnée au sol. Une prime communale pour inciter les propriétaires à aménager les étages au-dessus des commerces loués sera également instaurée afin de créer du logement.

Pour une Liège plus belle et agréable

Proposition 96 Vert Ardent valorisera la Meuse et ses confluences, véritables joyaux liégeois pour permettre leur appropriation par les habitant-es et les touristes (aménagement des berges, guingettes, bassin flottant, quais apaisés...).

Proposition 97 Vert Ardent favorisera l'harmonisation et la cohérence architecturale des nouveaux bâtiments et leur intégration dans le milieu dans lesquels ils sont construits. Des actions en faveur de la qualité architecturale des rez-de-chaussée commerciaux seront menées pour rendre leur identité et leur dignité à ces axes stratégiques pour l'affirmation urbaine de Liège.

Proposition 98 Vert Ardent réalisera un Grand Parc sur la place Cockerill, relié à la Meuse avec dénivelé afin de créer un véritable espace public qui permet la détente, la rencontre et l'inclusion.

Proposition 99 Vert Ardent fera évoluer l'espace Tivoli, la place Saint-Lambert et la dalle tristement célèbre située au-dessus du Point-Chaud vers des espaces publics conviviaux et ombragés. Les projets seront élaborés en concertation avec les habitant-es.

Proposition 100 Vert Ardent travaillera en concertation avec la population d'Outremeuse pour améliorer la place de l'Yser.

Proposition 101 Vert Ardent travaillera à la création d'une place arborée à Jupille-bas sur l'emplacement actuel de la "Jup-Tower" abandonnée depuis plus de 16 ans.

- Proposition 102** Vert Ardent mettra en œuvre la chaîne de parcs sur les plateaux telle que proposée dans le Schéma de Développement Communal, ainsi que la création d'un grand parc de la Confluence, où l'Ourthe et la Meuse se rencontrent.
- Proposition 103** Vert Ardent augmentera la qualité des ambiances paysagères du centre-ville par le biais notamment du nettoyage des façades, de la verdurisation et du fleurissement des façades, d'une plus grande propreté en ville et de la poursuite du plan lumière (qui consiste à illuminer les sites et édifices remarquables de notre cité).
- Proposition 104** Vert Ardent récompensera les efforts de rénovation des propriétaires privés en mettant en place des primes au ravalement des façades.
- Proposition 105** Vert Ardent favorisera les initiatives d'occupation et d'animation des terrains vacants par des collectifs citoyens afin de tester certains aménagements et ne pas laisser persister des chancres urbains.
- Proposition 106** Vert Ardent permettra aux citoyen·nes de se réapproprier l'espace public au travers de projets collectifs de verdissement, d'installation de mobilier de repos et de dispositifs ludiques.
- Proposition 107** Vert Ardent dressera un inventaire des chancres, friches et terrains ou bâtiments sous-utilisés, instaurera une taxe sur les bâtiments industriels et les bureaux inoccupés et en fera une large publicité en vue de leur réaffectation.
- Proposition 108** Vert Ardent favorisera les concours d'architecture et d'urbanisme lors de la conception des grands projets urbains afin de stimuler la créativité, la diversité et la qualité des solutions proposées.

2.3. Mobilité

Dispositions générales

- Proposition 109** Vert Ardent renforcera le sentiment de sécurité dans l'espace public en maîtrisant le trafic, en réduisant les vitesses de circulation, et en assurant un éclairage de qualité.
- Proposition 110** Vert Ardent plaidera, notamment au niveau de la métropole, pour un service de qualité des transports en commun avec un horaire élargi afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi en sécurité.
- Proposition 111** Vert Ardent soutiendra financièrement et humainement le développement des taxis-sociaux et des solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de handicap.
- Proposition 112** Vert Ardent effectuera un diagnostic basé sur le concept de « Gender mainstreaming » (approche intégrée de la dimension de genre) pour chaque

projet de mobilité afin de s'assurer qu'il réponde aux besoins de tous les publics.

Proposition 113 Vert Ardent offrira un soutien financier et social aux initiatives de mobilité qui visent à toucher les publics les plus précaires.

Piétons

Développement et soutien

Proposition 114 Vert Ardent, dans le cadre du Plan de Mobilité, accordera une attention particulière à l'accessibilité des aménagements par les aîné-es, les enfants et les personnes à mobilité réduite (PMR) : des trottoirs sécurisés, sans irrégularité, sans encombrement ni stationnement sauvage et des passages pour piétons sans danger, sans bordure trop élevée, avec des phases longues pour la traversée au feu vert (tout en respectant l'identité patrimoniale des lieux).

Proposition 115 Vert Ardent aura à cœur d'aménager et d'entretenir les cheminements piétons pour qu'ils soient accessibles à tout le monde, selon le principe : « ce qui convient au plus faible convient au plus grand nombre » et ceci, dans tous les quartiers de Liège.

Proposition 116 Vert Ardent stimulera la mise en place des « bus piétons et/ou cyclistes collectifs » (pedibus et cyclobus) pour permettre aux enfants de se déplacer de manière encadrée par des volontaires lors de leurs trajets domicile-école-domicile.

Proposition 117 Vert Ardent veillera à faciliter l'accès aux arrêts de transports en commun par les piétons et personnes fragilisées et/ou travaillera avec les acteurs de transports en commun dans ce but.

Proposition 118 Vert Ardent soutiendra la promotion de circuits touristiques pédestres et remettra à l'honneur de nombreux chemins "oubliés" afin de permettre aux habitant-es et aux touristes de (re)découvrir leur ville autrement (application, signalétique, etc...).

Proposition 119 Vert Ardent mettra en œuvre les recommandations du label « Commune Piétonne » de l'association « Tous à pied » pour améliorer les déplacements piétons.

Proposition 120 Vert Ardent proposera de fusionner paritairement les mobilités piétonnes et cyclistes au sein d'une même Commission Consultative Communale des modes actifs.

Sécurisation

- Proposition 121** Vert Ardent sécurisera les traversées de chaussée pour les usagers et usagères de modes actifs (passages pour piétons, RAVeL) via des aménagements attirant l'attention des conducteurs de véhicules motorisés.
- Proposition 122** Vert Ardent veillera à ce que la mixité piéton/vélo soit limitée aux rues trop étroites pour que de véritables cheminements séparés soient aménagés.
- Proposition 123** Vert Ardent développera un plan « éclairage public » en optant pour un éclairage LED modulé, des espaces publics et de la voirie. L'éclairage urbain sera repensé pour améliorer la sécurité tout en respectant l'environnement. Une attention particulière sera portée aux zones où la pénombre est insécurisante et accidentogène.
- Proposition 124** Vert Ardent veillera prioritairement à réparer, à entretenir et à maintenir en bon état les cheminements piétons, y compris après des averses hivernales.
- Proposition 125** Dans les zones piétonnes étroites et/ou fort fréquentées, Vert Ardent aura à cœur de sensibiliser davantage les utilisateurs de deux-roues au respect des piétons. Le cas échéant, certaines rues, aux conditions bien définies, pourront être strictement réservées à la mobilité pedestre.
- Proposition 126** Une ville en chantier est une ville qui vit, mais elle doit aussi rester vivable durant ces périodes qui peuvent être longues. Vert Ardent veillera au confort des déviations mise en place pour tous les usagers et toutes les usagères, selon le principe STOP, à la mise en place d'une signalétique claire et mise à jour, à la propreté aux abords du chantier, au respect et à l'information du voisinage notamment en matière de nuisances sonores. Une sensibilisation des entrepreneurs et maîtres d'ouvrage sera mise en place. Un agent communal sera affecté à cette mission de conseil, de contrôle et de médiation.

Piétonnisation

- Proposition 127** Vert Ardent assurera la sécurité et la facilité des déplacements piétons. Vert Ardent poursuivra et intensifiera l'application du principe STOP dans toutes les décisions en matière de mobilité afin de prendre en compte les besoins de tous les usagers et toutes les usagères de la route. Ce principe hiérarchise les différents modes de déplacement : la priorité est accordée aux piéton-nes, puis aux cyclistes, ensuite aux transports publics et enfin, aux véhicules privés.
- Proposition 128** Vert Ardent poursuivra et étendra les projets de « Rues aux Enfants » via du prêt de matériel et de l'aide logistique en ne laissant pas toute la tâche aux comités de quartier, organisera des déposes-minutes et développera et généralisera les rues scolaires par quartier pour sécuriser les déplacements des enfants et encourager des modes de transport plus écologiques. Une rue aux enfants est une rue, un tronçon de rue ou une place, fermée temporairement (certains jours et à certaines heures bien précises) à la circulation motorisée. Les enfants peuvent jouer librement sur toute sa largeur en toute sécurité et en toute tranquillité. Des infrastructures de jeux

peuvent être installées, des animations organisées et l'accès à des véhicules à moteur est limité aux résident-es.

Proposition 129 Vert Ardent veillera à libérer les espaces dédiés aux piétons en luttant contre le stationnement sauvage, en déplaçant le mobilier urbain mal pensé, en encadrant davantage la micromobilité partagée et en veillant à une cohabitation respectueuse entre les activités de l'HORECA et le trafic piéton.

Proposition 130 Vert Ardent sera attentif à ce que les itinéraires piétons soient pourvus d'aménagements de qualité (bancs, toilettes publiques, poubelles, ombrage, végétation) mais aussi au bon entretien de ceux-ci.

Proposition 131 Vert Ardent examinera, avec les habitant-es, quelles nouvelles rues peuvent recevoir le statut de « Zone résidentielle » et « Zone de rencontre » (priorité absolue aux piétons, vitesse limitée à 20 km/h) et quelles autres rues peuvent être piétonnisées.

Vélo

Réseau cyclable

Proposition 132 Vert Ardent veillera à créer enfin un véritable réseau cyclable structurant. Il devra être à la fois sûr, rapide, cohérent, confortable et agréable mais aussi et surtout continu et facilement identifiable par tous.

Proposition 133 Afin de faciliter le déplacement et de rendre les cheminements cyclables visibles à toutes et tous, Vert Ardent défendra l'utilisation systématique de la couleur ocre pour le revêtement des aménagements cyclables (pistes et cheminements).

Proposition 134 Vert Ardent améliorera les aménagements nécessaires aux abords du tram afin de faciliter la circulation cyclable.

Proposition 135 Vert Ardent veillera à ce que ce réseau cyclable intègre le Réseau Express Vélo et à ce que deux lignes du Réseau Express Vélo par an, soient réalisées et ce pour un total de huit.

Proposition 136 Vert Ardent examinera, avec les citoyen·nes et les cyclistes, quelles nouvelles rues peuvent recevoir le statut de « Zone cyclable » (priorité absolue aux cyclistes et vitesse limitée à 30 km/h).

Proposition 137 Vert Ardent veillera à entretenir ou à refaire les marquages, les aménagements cyclables préexistants mais abîmés.

Proposition 138 Vert Ardent sera attentif à l'entretien des voiries pavées et aux techniques alternatives permettant une meilleure résistance des pavés afin de renforcer l'adhérence pour les déplacements cyclistes et leur sécurité.

Sécurisation

- Proposition 139** Vert Ardent examinera, avec les citoyen·nes et les associations cyclistes, la meilleure manière d'aménager les zones cyclables préexistantes afin de les rendre plus sécurisées.
- Proposition 140** Vert Ardent poursuivra la lutte contre le vol de vélos en sensibilisant aux bonnes pratiques de sécurité mais aussi en renforçant les moyens dédiés à lutter contre ce fléau au sein de la zone de police, notamment l'usage de vélos-appâts équipés de traceurs GPS afin d'identifier les revendeurs et de démanteler les réseaux organisés.
- Proposition 141** Vert Ardent développera l'offre intégrée de parkings sécurisés pour vélos, parmi lesquels des emplacements couverts, en centre-ville et dans les quartiers (box fermés) mais aussi avec des partenaires (équipements de proximité, gares...) et accessibles dans de larges plages horaires.
- Proposition 142** Selon l'espace disponible, Vert Ardent poursuivra et encouragera la création de parkings vélos sécurisés dans l'enceinte des écoles primaires et secondaires communales, dans le cadre d'un appel à projets « Écoles cyclables ».
- Proposition 143** Vert Ardent prendra en compte les besoins de stationnement de vélos lors de l'octroi des permis d'urbanisme.
- Proposition 144** Vert Ardent mettra en place des incitants à la mutualisation de garages entre particuliers en vue d'y stationner des vélos.

Se donner les moyens de ses ambitions

- Proposition 145** Vert Ardent aura comme objectif de part modale cyclable un minimum de 10% d'ici 2030.
- Proposition 146** Vert Ardent cherchera à consacrer un budget communal de l'ordre de 10 €/habitant·e/an en faveur du développement du vélo avec comme objectif d'atteindre, avec l'aide financière des autres niveaux de pouvoir, un budget total de 50€/habitant·e/an.
- Proposition 147** Vert Ardent redynamisera la Commission Communale Consultative Vélo : droit d'initiative, obligation de consultation pour tous les dossiers importants d'aménagement de l'espace public, convocations régulières, présidence issue de la société civile, etc.
- Proposition 148** Vert Ardent renforcera le service « Mobilité » au sein de l'administration communale en consacrant deux équivalents temps plein exclusivement à la politique cyclable.
- Proposition 149** Vert Ardent veillera à une approche coordonnée de la politique cyclable au niveau de la métropole liégeoise sur base du Plan Urbain de Mobilité.

- Proposition 150 Vert Ardent s'engage à développer le tissu économique et touristique lié au vélo.
- Proposition 151 Vert Ardent soutiendra le tissu local de l'économie du cycle en mettant en place une filière de récupération et de restauration des vélos abandonnés.
- Proposition 152 Vert Ardent soutiendra les formations pour promouvoir le vélo (déplacements, réparation, etc.) avec une attention particulière aux femmes.
- Proposition 153 Vert Ardent encouragera le développement d'un réseau d'ateliers participatifs, solidaires et favorisant l'industrie locale du vélo.
- Proposition 154 Vert Ardent développera la connectivité et la visibilité du maillage cyclable en vue de développer le tourisme à vélo dans la ville, notamment à travers le déploiement des points-nœuds.
- Proposition 155 Vert Ardent soutiendra les vélos en libre-service.
- Proposition 156 Vert Ardent soutiendra l'installation de bornes publiques de réparation pour vélo.

Transports en commun

- Proposition 157 Vert Ardent demandera aux opérateurs des transports en commun (OTW et SNCB) la création d'un ticket unique pour l'utilisation des transports en commun (bus, train, tram...).
- Proposition 158 Vert Ardent exigera de la Région Wallonne de continuer à tendre vers la gratuité des bus pour les seniors et les jeunes et de renforcer cette politique vers des publics plus larges
- Proposition 159 Vert Ardent contribuera à la réalisation d'une ligne de téléphérique du quartier historique vers la Citadelle.
- Proposition 160 Vert Ardent travaillera avec les autorités fédérales afin de mettre en œuvre le Réseau ferroviaire Express Liégeois en conformité avec le Plan Urbain de Mobilité (PUM) et le plan "Angélic" de la SNCB et de rouvrir les gares de Vivegnis et des Vennes.
- Proposition 161 Vert Ardent soutiendra la finalisation de l'extension de la ligne 1 du tram et la mise en place des 4 lignes BUSWAY le plus rapidement possible. Une étude sur la transformation en tram de la ligne B1 du BUSWAY (Transurbaine Ans-Chênée) sera lancée.
- Proposition 162 Vert Ardent améliorera l'intermodalité de la gare de Bressoux (connexion trains, tram, bus, vélos et automobiles).
- Proposition 163 Vert Ardent exigera du TEC de mettre en place des arrêts de bus à la demande, de 22h à 6h du matin. Ce dispositif renforce la sécurité des passager-es qui peuvent solliciter l'accord du chauffeur pour être déposés entre deux arrêts éloignés et être de la sorte, plus proches de leur domicile.

Proposition 164 Vert Ardent demandera la mise en place de bus de nuit les vendredis et samedis soir pour sécuriser la vie festive liégeoise

Voiture

Les déplacements

Proposition 165 Vert Ardent travaillera à faire de Liège une ville « 30 km/h », à l'exception de quelques grands axes et le respect des limitations de vitesse sera une priorité.

Proposition 166 Vert Ardent prévoira des aménagements de voiries et renforcera la signalisation pour limiter la vitesse et améliorer la sécurité, en étoffant les zones 20 et 30 intelligentes et en plaçant des radars.

Proposition 167 Vert Ardent mènera des plans de mobilité pour limiter le trafic de transit dans les quartiers et ce, en concertation avec les habitant-es.

Proposition 168 Vert Ardent travaillera à la sensibilisation des automobilistes aux règles liées à la cohabitation avec les cyclistes et les piétons.

Proposition 169 Vert Ardent soutiendra la mutation de la logistique au centre-ville et dans les quartiers par une politique innovante de livraisons urbaines en diminuant le transport par camion au profit de la cyclo-logistique pour les derniers kilomètres (création de zones d'accès limité à un certain tonnage, réseau d'aires de livraisons/hubs logistiques en entrée de ville, clauses environnementales dans les marchés publics...).

Proposition 170 Vert Ardent favorisera les plans de mobilité d'écoles, d'administrations, d'entreprises, d'hôpitaux, etc. et incitera les organisateurs d'événements générant de gros flux à proposer une accessibilité alternative aux sites accueillant leur activité (vélo, transport en commun, covoiturage).

Proposition 171 Vert Ardent veillera au développement d'une offre de type MaaS (Mobility as a Service) en collaboration avec les différents opérateurs et pouvoirs publics. Ce concept décrit le transfert d'une mobilité basée sur la possession du mode de transport vers une mobilité basée sur l'utilisation et le partage de services de mobilité et de moyens de transport.

Proposition 172 Pour que la Ville soit plus calme, avec un air plus propre et une sécurité routière renforcée, Vert Ardent diminuera les nuisances sonores et la pollution issues de la circulation automobile.

Le stationnement

Proposition 173 Vert Ardent travaillera avec la Région Wallonne à l'édification de parkings de délestage supplémentaires en périphérie de la Ville (en concertation avec les autres communes) et cela aux abords des principaux arrêts du Tram et des lignes Busway.

Proposition 174 Vert Ardent travaillera à un système de gestion intégrée du parking (P+R, en surface et en ouvrage) dans et autour de la ville de Liège à travers la régie

communale autonome, la révision des concessions de parkings et l'intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics.

- Proposition 175** Vert Ardent incitera l'utilisation des parkings relais en donnant ponctuellement des tickets de transport en commun aux usagères et usagers.
- Proposition 176** Vert Ardent soutiendra la mise en place de navettes festives au départ des parkings de délestage vers le centre-ville lors de festivités en ville.
- Proposition 177** Vert Ardent évaluera le nouveau plan de stationnement de la Ville et effectuera les ajustements nécessaires en concertation avec les riverains, les acteurs économiques et les comités de quartier.
- Proposition 178** Vert Ardent mènera une réflexion sur la tarification des cartes riverains au-delà de la première carte gratuite.
- Proposition 179** Dans les zones riverains, Vert Ardent permettra aux habitants qui utilisent une voiture partagée (partage entre particuliers, Cambio...) de pouvoir aussi s'y stationner via un enregistrement dans le système Scancar. Les habitants bénéficieront de quelques heures de stationnement par mois à destination de leurs visiteurs.
- Proposition 180** Vert Ardent luttera contre le stationnement sauvage en travaillant notamment à la mise à jour du logiciel des scancars.

Le partage

- Proposition 181** Vert Ardent encouragera la mutualisation des véhicules et notamment les plateformes de partage entre particuliers (Cozycar, Drivy, ...) et leur dédiera des places de parking.
- Proposition 182** Vert Ardent favorisera le développement du réseau des voitures partagées de type Cambio ; l'extension de l'offre vers de véhicules électriques partagés sera aussi poursuivie et amplifiée selon les besoins.

2.4. Patrimoine et Matrimoine

Valorisation du patrimoine et du patrimoine

- Proposition 183** Vert Ardent organisera en même temps, des journées du patrimoine et du patrimoine et ce, en concertation avec l'associatif spécialisé en la matière.
- Proposition 184** Vert Ardent développera des programmes éducatifs destinés aux écoles et au grand public incluant des visites guidées, des ateliers et des conférences sur l'histoire et le patrimoine/matrimoine de Liège et soutiendra les initiatives existantes.

Proposition 185 Vert Ardent veillera à ce que la toponymie (noms de rue) et les interventions artistiques dans l'espace public reflètent davantage la population liégeoise et rendent visible les femmes, les personnes LGBTQIA+ et celles issues de l'immigration ou de classes populaires ayant joué un rôle dans l'histoire liégeoise.

Politique de conservation et de restauration

Proposition 186 Vert Ardent soutiendra la rénovation des bâtiments historiques, dans le respect des techniques traditionnelles et des matériaux d'origine.

Proposition 187 Vert Ardent renforcera, en collaboration avec les autorités compétentes, les mesures de protection juridique du patrimoine/matrimoine liégeois par l'inscription de nouveaux sites au patrimoine/matrimoine classé, l'extension des zones protégées et l'application stricte des règlements d'urbanisme pour empêcher les démolitions ou les modifications inappropriées.

Proposition 188 Vert Ardent créera une cellule communale chargée de la conservation du patrimoine/matrimoine à travers un service d'aide et de conseils au public, d'analyse des demandes de permis d'urbanisme en vue de prévenir les altérations inappropriées et de maintenir l'intégrité des bâtiments, de recensement des sites menacés et enfin de la gestion des délégations de maîtrise d'ouvrage pour les interventions de préservation des façades.

Proposition 189 Vert Ardent luttera contre l'abandon de bâtiments de grande valeur patrimoniale/matrimoniale. Les rez-de-chaussée commerciaux feront l'objet d'un traitement qualitatif, avec une attention plus forte aux bâtiments de caractère.

Proposition 190 Vert Ardent mettra en place un système de soutien à l'utilisation du bois dans le remplacement des châssis pour les maisons et immeubles d'avant 1914 et pour les maisons et immeubles remarquables présents à l'inventaire qui disposaient à l'origine de châssis bois.

Proposition 191 Vert Ardent encouragera l'utilisation de technologies innovantes, comme la numérisation et les systèmes d'information géographique, afin de préserver les connaissances relatives aux sites patrimoniaux/matrimoniaux d'intérêt.

Fabriques d'églises

Proposition 192 Vert Ardent développera une stratégie à long terme relative aux sites gérés par les fabriques d'églises, en tenant compte des enjeux économiques et climatiques.

Proposition 193 Vert Ardent organisera une réunion annuelle entre toutes les fabriques d'églises de la commune afin de partager les meilleures pratiques, de coordonner les efforts et d'identifier les besoins communs.

- Proposition 194** Vert Ardent aidera les fabriques d'églises à organiser des commandes groupées de matériel, de combustibles et d'autres ressources afin de réaliser des économies d'échelle.
- Proposition 195** Vert Ardent encouragera les fusions de fabriques d'églises afin de limiter les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un entretien adéquat des lieux dont elles ont la charge et de réduire la charge administrative des bénévoles et des administrations communales.
- Proposition 196** Vert Ardent encouragera les fabriques d'églises à s'ouvrir davantage à leur quartier en accueillant des expositions, des spectacles, des échanges communautaires, des chauffoirs ou des salles fraîcheur afin de renforcer les liens avec la communauté locale et de développer des pratiques innovantes en termes d'occupation des lieux.
- Proposition 197** Vert Ardent élaborera un plan de rénovation des églises en concertation avec les fabriques d'églises et toutes les parties prenantes, basé sur un cadastre précis et des priorités définies selon le patrimoine architectural, l'état du bâti, la fréquentation et l'ouverture de ces lieux, afin d'assurer une gestion responsable et durable de ce patrimoine à Liège.

UNESCO

- Proposition 198** Vert Ardent appliquera les recommandations de l'UNESCO en matière de gestion du patrimoine urbain afin de valoriser davantage le patrimoine de Liège.
- Proposition 199** Vert Ardent travaillera à la construction d'un dossier solide pour inscrire le Palais des Princes-Évêques, le Perron et le sous-sol de la place Saint-Lambert au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en collaboration avec les différentes autorités et services concernés afin de mettre en lumière la valeur universelle exceptionnelle de ces sites et d'apporter un soutien supplémentaire à leurs conservation et promotion.
- Proposition 200** Vert Ardent œuvrera à la reconnaissance du folklore des festivités du 15 août comme patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
- Proposition 201** Vert Ardent veillera à ce que le projet de sauvegarde d'un wagon-thermos, symbole de la sidérurgie liégeoise, soit mené à terme.

2.5. Libérer l'espace public de la publicité

- Proposition 202** Vert Ardent réalisera un cadastre complet de tous les dispositifs publicitaires présents dans l'espace public communal.
- Proposition 203** Vert Ardent refusera systématiquement toute nouvelle autorisation de panneaux publicitaires sur ses terrains, ceux de la Régie Foncière, ou de tout autre organisme sous l'autorité de la Ville.

- Proposition 204** Vert Ardent refusera les demandes de permis d'urbanisme portant sur l'installation de nouveaux panneaux publicitaires.
- Proposition 205** Vert Ardent prendra clairement position contre la présence de toute publicité sur l'ensemble des abribus du futur Busway, à l'instar de ceux du tram.
- Proposition 206** Vert Ardent procédera au retrait progressif de tous les écrans publicitaires (y compris les écrans numériques de type LED), dans la mesure de la marge de manœuvre légale et contractuelle de la ville, afin de renforcer la sécurité routière et de promouvoir la sobriété énergétique.
- Proposition 207** Vert Ardent interdira la présence de toute publicité commerciale dans un rayon de 100 mètres autour des crèches, des établissements scolaires, des centres sportifs et culturels et des locaux de mouvement de jeunesse.
- Proposition 208** Vert Ardent rédigera un guide communal d'urbanisme afin, notamment, de réglementer davantage la présence des dispositifs publicitaires dans ou sur des édifices privés, et visibles depuis l'espace public.
- Proposition 209** Vert Ardent s'assurera du retrait rapide de tout dispositif publicitaire illégal, et de la sanction adéquate de l'entreprise responsable.

2.6. Propreté

- Proposition 210** Vert Ardent étudiera la pertinence du système actuel de collecte des déchets et innovera notamment par le développement de points de collecte à proximité de chaque logement, comme l'éco quartier de Coronmeuse prévoit de le faire.
- Proposition 211** Vert Ardent luttera contre les incivilités en matière de propreté, notamment les dépôts clandestins, en continuant et améliorant les mesures déjà mises en place par la Ville.
- Proposition 212** Vert Ardent lancera contre les dépôts clandestins et les incivilités, des opérations « flagrant délit » à l'image de ce que fait la Ville de Seraing.
- Proposition 213** Vert Ardent soutiendra les actions citoyennes en matière de propreté, en collaboration avec les comités de quartier et les services de la ville, s'inspirant de l'initiative BeWaPP à l'échelle du quartier.
- Proposition 214** Vert Ardent améliorera l'organisation des services communaux de nettoyage des rues et des lieux publics en évaluant les moyens nécessaires pour optimiser leur efficacité, notamment après la collecte des déchets sur le territoire.
- Proposition 215** Vert Ardent adaptera les collectes en fonction de grands événements publics pour assurer rapidement le retour de la propreté après ceux-ci.
- Proposition 216** Vert Ardent développera des actions préventives en matière de propreté en renforçant la prévention dans les quartiers les plus impactés grâce à des campagnes de sensibilisation.

- Proposition 217** Vert Ardent installera des barrages à déchets en aval des affluents de la Meuse, en collaboration avec la Région Wallonne, pour réduire la pollution fluviale.
- Proposition 218** Vert Ardent réalisera des études systématiques sur les eaux usées rejetées qui ne passent pas par une station d'épuration pour mieux contrôler et réduire la pollution de l'eau.
- Proposition 219** Vert Ardent renforcera la lutte contre les dégazages et/ou nettoyages des cuves des bateliers directement dans le fleuve, afin de protéger l'écosystème fluvial.
- Proposition 220** Vert Ardent identifiera, avec les habitants, les lieux où l'installation de toilettes publiques inclusives est nécessaire, en collaboration avec les établissements HORECA et les bâtiments publics.
- Proposition 221** Vert ardent évaluera l'emplacement de chaque poubelle publique ainsi que leur répartition sur le territoire de la ville. Il en sera ajouté là où il en manque et il en sera retiré là où elles sont sources de nuisances.
- Proposition 222** Vert Ardent développera des poubelles de tri en ville, remplaçant les poubelles actuelles de déchets « tout-venant » par des systèmes de tri sélectif. Cette initiative permettra aux citoyen·nes de trier leurs déchets de manière plus efficace, contribuant ainsi à une meilleure gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- Proposition 223** Vert Ardent instaurera un service public communal d'éradication des nuisibles : souris, rats, cafards, punaises, puces, etc. avec une approche collective par pâtés de maison pour une amélioration durable.

2.7. Sécurité

Une police de proximité

- Proposition 224** Vert Ardent renforcera la police de proximité, avec des policier·es en contact quotidien avec le quartier dans lequel ils travaillent, pour assurer une présence rassurante sur le terrain et des relations plus sereines entre la police et les habitants, selon le modèle de la fonction de police orientée vers la communauté (community policing).
- Proposition 225** Vert Ardent formera une équipe sur le modèle "Herscham PolBru", un service de police unique à Bruxelles qui s'occupe des personnes sans-abris.
- Proposition 226** Vert Ardent impliquera les citoyen·nes dans une démarche de diagnostic et d'évaluation des problèmes de sécurité dans les quartiers, permettant une meilleure compréhension et résolution des problèmes.

Proposition 227 Vert Ardent renforcera les liens et la connaissance entre les citoyen·nes et les inspecteurs de quartiers.

Proposition 228 Vert ardent instaurera des standards pour une fête de qualité attentive à la santé, l'environnement, la sécurité et la cohésion sociale pour les événements qui se déroulent sur son territoire en favorisant et/ou en obligeant :

- La promotion de l'utilisation de gobelets réutilisables ;
- L'accès gratuit à l'eau du robinet et des toilettes ;
- La mise en place du stationnement vélo et un plan de mobilité communiqué aux participants ;
- Les poubelles de tri sélectif ;
- L'installation de cendriers ;
- Le respect des normes de bruit ;
- La mise en place d'un stand de réduction des risques
- La mise en place d'un dispositif de prévention des violences sexistes et sexuelles et de prise en charge des victimes potentielles
- L'absence de discrimination à l'entrée de l'événement.

En contrepartie, la Ville mettra à disposition de l'organisation : des poubelles de tri, du matériel de ramassage et de nettoyage, ses ressources en matière de publicité, des subsides éventuels et prêtera du matériel (podiums, bancs, tables, barrières, etc.).

Proposition 229 Vert Ardent favorisera la participation citoyenne en impliquant les habitants dans la prise de décision et en encourageant les initiatives de rencontre et de collaboration entre les jeunes et la police locale.

Proposition 230 Vert Ardent veillera à ce que les inspecteurs et les agents de quartier soient visibles et développent un dialogue avec les habitants.

Proposition 231 Vert Ardent proposera la désignation de policier·es de référence formés à la médiation avec les différentes communautés.

Renforcer le civisme et prévenir les insécurités

Proposition 232 Vert Ardent renforcera la lutte contre les dépôts clandestins et les délits environnementaux.

Proposition 233 Vert Ardent développera un plan « éclairage public » en optant pour un éclairage LED modulé des espaces publics et de la voirie. L'éclairage urbain sera repensé pour améliorer la sécurité tout en respectant l'environnement.

Proposition 234 Vert Ardent mettra en place un numéro vert pour signaler les pannes de lampadaires, assurant ainsi une réparation rapide et une amélioration de la sécurité nocturne.

Proposition 235 Vert Ardent tiendra compte de la sécurité des femmes lors de l'aménagement des espaces publics.

Proposition 236 Vert Ardent renforcera le travail essentiel des agents de prévention, des gardiens de la paix, des services de médiation, des éducateurs, des

intervenants psychosociaux et des acteurs des plans locaux et régionaux de cohésion sociale.

- Proposition 237** Vert Ardent assurera une protection égale pour tous, quelle que soit la couleur de peau, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, en agissant sur la gestion du personnel et l'accueil réservé aux différents publics.
- Proposition 238** Vert Ardent soutiendra les actions du conseil de la nuit en matière de prévention des nuisances, de sécurisation et de propreté en lien avec les activités de nuit.
- Proposition 239** Vert Ardent sensibilisera les habitants aux bonnes pratiques en matière de prévention du vol et des cambriolages.
- Proposition 240** Vert Ardent encouragera la rédaction de chartes citoyennes concernant les règles du vivre ensemble pour favoriser la cohésion sociale.
- Proposition 241** Vert ardent s'assurera que la liste des caméras de vidéosurveillance dans les lieux publics, les autorisations et les analyses d'impacts relatifs à l'installation de ces caméras soient accessibles au public, dans le respect de la législation sur la publicité administrative.
- Proposition 242** Afin de prévenir les comportements inciviques et l'insécurité grâce au contrôle social, Vert Ardent renforcera le lien social en favorisant des espaces publics animés et accessibles à tous. Nous encouragerons le développement d'activités nocturnes, culturelles et commerciales qui dynamisent les quartiers et créent une présence continue. Nous prioriserons l'aménagement urbain visant à éviter la formation d'une « ville fantôme ».

Narcotrafic et crime organisé

- Proposition 243** Vert Ardent luttera contre le narcotrafic en luttant, à l'échelle communale, contre la criminalité financière, la corruption et le blanchiment d'argent. Cela se fera notamment via un plan « Opération Liège propre », qui se concentre sur la lutte contre les racines du narcotrafic, la corruption et le blanchiment d'argent, et renforce les moyens judiciaires en ce sens.
- Proposition 244** Vert Ardent plaidera auprès du gouvernement fédéral pour un renforcement et une modernisation de la Justice contre la criminalité financière, suivant notamment les demandes et le diagnostic d'Europol à ce sujet à savoir : la création d'un parquet financier ad hoc, la création d'un fonds anti-drogues à partir des avoirs confisqués aux narcotrafiquants et redistribués dans la prévention, etc.
- Proposition 245** Vert Ardent plaidera pour le renforcement de l'OCDEFO (Office Central de la lutte contre la Délinquance Économique et Financière Organisée), en étroite collaboration avec les services de renseignement.
- Proposition 246** Vert Ardent lancera un plan crack afin d'accompagner les équipes de santé, de travail social et la police face aux nouvelles problématiques du crack.

- Proposition 247** Le narcotrafic prospère sur l'attractivité des produits. Concernant les drogues de rue, la véritable épidémie de santé mentale et de précarité post-covid sont un terreau fertile, car les drogues sont utilisées comme des moyens de survie aux effets immédiats. Pour lutter contre cela, Vert Ardent agira sur les axes suivants :
- Le relogement et le renforcement des moyens de santé mentale comme développés dans les chapitres s'y rapportant ;
 - Le renforcement de l'efficacité de la Salle de Consommation à Moindre Risque ;
 - Le renforcement des équipes de travail social et santé en rue et leur accompagnement.

Sécurité des femmes et des minorités de genre

- Proposition 248** Vert Ardent renforcera et pérennisera le Centre de Prise en charge des Violences sexuelles, et réclamera l'appui du gouvernement fédéral. Toute personne subissant des violences sexuelles aura à sa disposition un lieu de sécurité et un accompagnement.
- Proposition 249** La lutte contre les violences faites aux femmes s'appuiera sur un diagnostic solide de la problématique à partir des données communales (des zones de police, du plan de cohésion sociale, du plan stratégique de sécurité et de prévention...) et des besoins exprimés par les associations concernées.
- Proposition 250** Vert Ardent mettra en place, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants victimes de violence.
- Proposition 251** Vert Ardent améliorera l'accueil et l'accompagnement des victimes en commissariat.
- Proposition 252** Vert Ardent activera une procédure de suivi et d'accompagnement immédiat des auteurs de violences. L'éloignement du domicile familial de l'auteur de violences sera toujours favorisé pour éviter une double peine à la victime. Vert Ardent plaidera auprès de la région et du fédéral pour le développement de lieux d'hébergement pour les auteurs, comme c'est le cas en France.
- Proposition 253** Vert Ardent assurera que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique dans les foyers où des violences ont été signalées.
- Proposition 254** Dans les contextes festifs, pour que la fête soit belle pour toutes et tous, Vert Ardent mettra en place et soutiendra des initiatives visant à lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel. La Ville exigera des acteurs de la nuit la mise en place d'initiatives visant à prévenir ces violences et à prendre en charge les victimes de façon adéquate [Angela, liste de taxis « Safe », contrôle social dans les WC, intervenants professionnels ou bénévoles (de type "A nous la nuit") ...]
- Proposition 255** Vert Ardent développera une vigilance active pour le respect entre genres et contre le harcèlement sexuel dans les lieux festifs et veillera à cette fin, à réunir les acteurs concernés pour permettre la fête pour toutes et tous.

Proposition 256 Vert Ardent travaillera avec la Police afin de sensibiliser ses agents aux enjeux LGBTQIA+ en leur proposant des formations et améliorera l'accueil des victimes en commissariat.

Proposition 257 Vert Ardent prendra des mesures concrètes contre la lesbo-trans-bi-homo-phobie :

- En menant un audit de sécurité local en matière d'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans la ville et en matière de violences lesbophobes, homophobes, biphobes et transphobes afin de mieux les appréhender (formes, lieux...), qui comprendra la consultation des différents acteurs LGBTQIA+ locaux, institutionnalisés ou non ;
- En fonction de cet audit, en réunissant le Conseil Communal Consultatif de prévention et de sécurité afin que les Groupes de Travail intègrent les violences LGBTphobes dans leurs priorités ;
- En fonction de cet audit, en développant une politique qui prend en compte le problème du sous-signallement de ces violences ;
- En fonction de cet audit, en organisant des formations pour les forces de police locale et les agents communaux sur les besoins des victimes et les procédures institutionnelles à suivre lorsque de tels actes sont signalés ;
- En fonction de cet audit, en développant une politique de prévention qui cible les lieux et les types de situation identifiés comme à risques.

Police Locale et Formation

Proposition 258 Vert Ardent développera une vision ambitieuse de fonction de la police en termes de missions, de structure et d'interactions avec les différents partenaires notamment en maintenant la philosophie de police orientée vers la communauté, un ancrage local fort et un service équivalent sur l'ensemble du territoire en intégrant les évolutions sociétales et technologiques.

Proposition 259 Vert Ardent veut une police suffisamment équipée pour faire face à la violence, mais s'oppose à l'usage du « taser », une arme potentiellement létale.

Proposition 260 Vert Ardent soutiendra le renforcement de la formation des policier-es à la négociation et à l'approche non-violente des situations d'agressivité, tout en développant une culture policière de la désescalade en formant la police liégeoise aux tactiques de diminution de la pression et de communication raisonnée.

Proposition 261 Vert Ardent proposera d'améliorer les conditions de travail, en particulier le stress et de diversifier le soutien aux policier-es en instaurant des groupes de parole entre pairs menés par des travailleurs externes et soumis au secret professionnel.

Proposition 262 Vert Ardent luttera contre les violences policières et mettra en place les recommandations de l'Observatoire des violences policières (Police Watch) à l'échelle de la zone de Police de Liège.

- Proposition 263** Vert Ardent luttera contre le profilage ethnique conformément aux recommandations de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne, en garantissant une formation adéquate, en s'assurant que les instructions données aux agents sur le terrain soient claires et non discriminatoires, en consignnant dans des formulaires le recours aux contrôles et aux fouilles et en analysant et surveillant ces pratiques afin de dépister un usage disproportionné.
- Proposition 264** Vert Ardent mettra en place avec la police, une politique spécifique pour les agressions subies par les cyclistes liées à leur mode de déplacement.

Criminalités

- Proposition 265** Vert Ardent réactivera le Conseil Communal Consultatif de la prévention, qui rend avis et propositions sur l'analyse de la criminalité et le ciblage des problématiques prioritaires, comme prévu par le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.
- Proposition 266** Vert Ardent définira un plan d'action concerté entre les différents acteurs (services communaux, police, habitants) et rendra compte régulièrement de l'avancée du travail.
- Proposition 267** Vert Ardent encouragera la mise en place de services de médiation pour prévenir la judiciaireisation de certains faits et résoudre les problèmes de manière plus rapide et efficace.

Crises climatiques

- Proposition 268** Vert Ardent associera les citoyen·nes et l'ensemble des services communaux de secours à l'élaboration de plans communaux d'urgence de gestion des risques pour faire face aux catastrophes, notamment climatiques.
- Proposition 269** Vert Ardent établira un plan de prévention « inondations » par zone concernée et le distribuera à tous les ménages de ces zones, à la fois en version papier et digitale. Des espaces « refuges » dans chaque quartier seront également prévus.

Sécurité routière

voir chapitre Mobilité

Pour une Liège solidaire

3.1. Tout le monde a droit à un logement confortable et financièrement accessible

Vert Ardent veut assurer un logement confortable et des loyers accessibles à toutes et tous. Le logement est un besoin de base. Liège a besoin de logements mais surtout de logements à loyers abordables. Par ailleurs, elle a besoin de solutions de relogement diversifiées et rapides pour les personnes les plus vulnérables, dont les sans-abris. Face à la crise du logement, renforcée par les inondations et le Covid, Vert Ardent propose de décliner son action :

- Proposition 270** Vert Ardent luttera contre les loyers abusifs et agira pour faire respecter la grille régionale des loyers afin que les loyers correspondent à la qualité du logement et à sa consommation en énergie.
- Proposition 271** Vert Ardent veut adapter et augmenter l'offre de logements publics et sociaux disponibles à Liège, en réponse aux trop longues listes d'attente. Vert Ardent aura pour horizon d'atteindre 15 % de logements publics sur l'ensemble du parc de logements de la Ville.
- Proposition 272** Vert Ardent fera de la lutte contre les logements inoccupés une priorité.
- Proposition 273** Vert Ardent soutiendra un plan de rénovation des logements par quartier afin d'améliorer leur qualité par une diminution des factures d'énergie et une augmentation du confort des habitants.

Logements publics et parapublics

- Proposition 274** Vert Ardent améliorera la lisibilité du système d'aides publiques pour les ménages susceptibles d'y avoir recours.
- Proposition 275** Vert Ardent incitera les promoteurs immobiliers privés qui construisent de nouveaux logements à mettre une partie de ces logements en gestion publique via les charges d'urbanisme.
- Proposition 276** Vert Ardent veillera à ce que suffisamment de logements publics soient adaptés aux personnes en situation de handicap, sur les plans de l'accessibilité, de l'acoustique, des systèmes d'assistance, etc.
- Proposition 277** Vert Ardent veillera à une mixité au sein des logements publics, en veillant notamment à la proportion de logements sociaux et à loyers intermédiaires et modérés.

- Proposition 278** Vert Ardent renforcera les acteurs parapublics du logement tels que les coopératives à finalité sociale, l'Agence Immobilière Sociale (AIS), "Liège Logement" et les Associations de promotion du logement.
- Proposition 279** Vert Ardent renforcera la Maison de l'habitat comme porte d'entrée unique aux citoyen-nes et lui donnera un ordre de mission plus précis afin de faire dialoguer plus efficacement les acteurs du logement et rendre son action plus intégrée et performante.
- Proposition 280** Vert Ardent favorisera les projets communaux qui visent à augmenter significativement l'accès au logement à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin, dans le parc acquisitif (Community Land Trust) comme dans le parc locatif spécialisé (logement social, AIS, Housing First, Housing Led, etc).
- Proposition 281** Vert Ardent créera un observatoire local du logement dont la mission sera d'identifier les besoins sur base d'un profil socio-démographique, par quartier, afin d'orienter la politique de logement de la ville, à l'aide notamment des bases de données existantes et des listes d'attente des sociétés de logement et en association avec l'ensemble des acteurs du logement sur le territoire communal.
- Proposition 282** Vert Ardent créera une commission réunissant l'ensemble des acteurs du logement public, politique et associatif à Liège au moins une fois par trimestre.

Logements et bâtiments inoccupés

- Proposition 283** Vert Ardent créera une cellule communale d'action contre les logements inoccupés en lien avec les autorités régionales afin d'établir un cadastre des logements vides, d'entrer en contact avec les propriétaires, de pénaliser financièrement l'abandon des logements, de les remettre sur le marché locatif et d'utiliser l'ensemble des outils juridiques à disposition, à cet effet (exemple : réquisition, prise en gestion unilatérale ou judiciaire, etc.).
- Proposition 284** Vert Ardent aidera les propriétaires à trouver les informations et les ressources nécessaires à la rénovation et réhabilitation éventuelle de leur logement en vue de leur remise sur le marché locatif.
- Proposition 285** Vert Ardent proposera un accompagnement systématique par l'Agence Immobilière Sociale des propriétaires de logements inoccupés.
- Proposition 286** Vert Ardent veillera à l'application correcte des règlements communaux existants en matière de lutte contre les logements vides.
- Proposition 287** Vert Ardent insufflera une politique volontariste pour que tout logement vide soit orienté vers la transformation en logement destiné aux familles à petit budget et géré par des acteurs parapublics.
- Proposition 288** Vert Ardent veillera à ce que le développement des plateformes de type Airbnb ne nuise pas à l'accès au logement.

Proposition 289 Vert Ardent incitera les propriétaires à aménager les étages au-dessus des commerces loués afin de créer du logement (par exemple via une prime dédiée, le guide d'urbanisme, les conditions d'octroi de permis, la prise en en gestion par l'AIS ou une association de promotion du logement...).

Soutien aux logements durables et aux différentes manières d'habiter

Proposition 290 Vert Ardent sera attentif, lors de la délivrance des permis, à accorder la priorité aux investissements énergétiques générateurs de confort et d'économies aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires.

Proposition 291 Vert Ardent mettra en place des règles claires et veillera à leur application pour lutter contre la sur-division des logements afin de permettre aux familles de trouver des logements unifamiliaux et de lutter contre les logements trop petits.

Proposition 292 Vert Ardent soutiendra la rénovation et la création de logements pour les familles nombreuses qui peinent à se loger.

Proposition 293 Vert Ardent soutiendra l'augmentation du nombre de logements adaptés, adaptables et modulables pour suivre l'évolution des besoins de la vie dans le secteur du logement public et privé.

Proposition 294 Vert Ardent soutiendra les travaux d'aménagements nécessaires pour rendre autant que possible les logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Proposition 295 Vert Ardent soutiendra les initiatives de logements communautaires et innovants (intergénérationnels, groupés, habitats partagés de parents solo etc.) qui permettent de répondre collectivement et solidairement à différents besoins.

Proposition 296 Vert Ardent développera les Community Land Trust (CLT), des ASBL gérées en commun par les citoyen·nes et les pouvoirs publics qui restent propriétaires du sol sur lesquels des logements sont construits afin que leur prix soit abordable.

Proposition 297 Vert Ardent soutiendra les jeunes devant trouver un logement en luttant contre les prix excessifs des logements et en soutenant les logements adaptés à leurs besoins (habitats kangourous, colocations...).

Proposition 298 Vert Ardent soutiendra les logements étudiants sociaux gérés par un acteur public tel que l'AIS.

Proposition 299 Vert Ardent soutiendra les coopératives immobilières à finalité sociale.

Un pacte logement-énergie

- Proposition 300** Vert Ardent développera la rénovation énergétique par quartiers. Afin de diminuer les factures, d'offrir des logements à prix abordables, sains et de qualité quelles que soient les températures, nous créerons un outil communal qui pilote de A à Z la rénovation énergétique des logements par quartiers. Mettons fin aux coûteuses et polluantes passoires énergétiques par un accompagnement public complet et simple.
- Proposition 301** Vert Ardent défendra auprès des niveaux de pouvoirs compétents un système de tarification plus progressive de l'eau par la CILE, avec une gratuité pour les premiers mètres cubes d'eau
- Proposition 302** Vert Ardent développera des programmes de conseils énergétiques, allant de l'accompagnement personnalisé à la mise en place de systèmes d'achats groupés, afin d'accompagner les citoyen-nés dans la réduction de leur consommation d'énergie tout en maintenant un niveau de confort normal.
- Proposition 303** Vert Ardent développera et fera connaître l'opération "Mebar", un dispositif wallon innovant destiné à améliorer l'efficacité énergétique des habitations, afin d'aider davantage de personnes à réduire leur consommation d'énergie et à faire des économies.
- Proposition 304** Vert Ardent s'assurera de la bonne utilisation du fonds énergie, un fonds dédié à soutenir les initiatives et projets visant à améliorer l'efficacité énergétique. Nous veillerons à ce que ces ressources soient employées de manière efficace et transparente, pour le bénéfice de toutes et tous.

La lutte contre le mal logement et le sans chez soi

- Proposition 305** Vert Ardent fera du "Housing First" une priorité, en s'inspirant du modèle finlandais, afin de tendre vers le zéro sans-abrisme sur le territoire de la ville de Liège à l'horizon 2030 car c'est par le logement que chaque citoyen-ne peut retrouver ses droits, de la dignité, un accès aux soins et se réintégrer dans la société.
- Proposition 306** Vert Ardent soutiendra le milieu associatif qui travaille à sortir les personnes de la rue et les projets existants à destination des personnes sortant d'institutions tout en leur assurant un accompagnement adapté à leurs besoins.
- Proposition 307** Vert Ardent trouvera des solutions de relogement temporaire pour les personnes en situation d'urgence par le biais de logements de transit, par l'accès à un quota de nuits d'hôtel ou encore par l'occupation temporaire d'un logement social vide.
- Proposition 308** Vert Ardent soutiendra la création de logements modulaires/légers via les deux Sociétés Logement Social Public liégeoises afin d'offrir des solutions de

logement alternatives et abordables financièrement aux personnes en difficulté.

- Proposition 309** Vert Ardent soutiendra l'instauration d'un quota de logements sociaux (communaux/CPAS/AIS) à attribuer aux personnes sans-abri. Chaque trajet individuel de relogement sera assorti d'un accompagnement psycho-social par les équipes mobiles agréées.
- Proposition 310** Vert Ardent poursuivra le travail de lutte contre l'insalubrité des logements et des marchands de sommeil via des enquêtes de salubrité menées par l'administration et l'application de sanctions.
- Proposition 311** Vert Ardent soutiendra la création d'initiatives locales d'accueil pour les personnes demandeuses d'asile/de protection internationale et permettra aux personnes qui voudraient accueillir chez elles des réfugiés reconnus/régularisés issus de centres d'accueil et en recherche de logement, la possibilité de les domicilier chez elles dans des compositions de ménage différenciées.
- Proposition 312** Vert Ardent luttera activement contre les discriminations au logement en exécutant la motion déposée par Vert Ardent en 2019 qui vise à informer les propriétaires et les agences immobilières sur les pratiques discriminantes et les locataires sur leurs droits.
- Proposition 313** Vert Ardent souhaite augmenter et accélérer les sorties de la rue en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun-e (poly-toxicomanie, doubles diagnostic, etc). sur le modèle du projet FISSA (First In Street Support Assistant) déjà en place à Namur et à Bruxelles. Vert Ardent réunira le CPAS, la zone de police, les TEC, les services de prévention, la « team Herscham » et les équipes de travail social de rue pour construire un mécanisme coordonné d'accompagnement de sortie de la rue pour les personnes récemment arrivées en rue.
- Proposition 314** Vert Ardent établira un bilan des expulsions domiciliaires à Liège et renforcera le travail social du CPAS afin d'accompagner au mieux les ménages dans le maintien de leur logement et, lorsque ce n'est pas possible, dans la recherche d'un nouveau logement.
- Proposition 315** Afin d'avoir une politique coordonnée, Vert Ardent organisera des rencontres entre les différents secteurs de la santé, y compris mentale, de la précarité, de la prise en charge de la toxicomanie et du logement afin de trouver des solutions de logements, d'apaisement et de prise en charge des personnes à la rue.
- Proposition 316** Vert Ardent soutiendra les services locaux et associations de maintien à domicile et d'accompagnement au logement et de prise en charge en rue.

3.2. Politique sociale

Sécurité sociale alimentaire et cantines solidaires de quartier

- Proposition 317** Vert Ardent concevra et testera à l'échelle de la Ville un système de sécurité sociale alimentaire en s'inspirant des valeurs d'égalité et de solidarité afin de garantir à chaque habitant·e un accès stable et digne à une alimentation saine et suffisante.
- Proposition 318** Vert Ardent multipliera les cantines solidaires et développera de nouveaux restaurants communautaires dans les quartiers afin de briser l'isolement et de créer des zones de rencontre, de partage et de solidarité. Nous mettrons également en place des cuisines de quartier.
- Proposition 319** Vert Ardent développera des espaces "marché solidaire" sur les différents marchés présents sur le territoire communal où les producteurs locaux pourront vendre directement leurs produits, notamment à prix réduits pour les détenteurs de la carte alimentaire, en partenariat avec la commune et la Ceinture Alimentaire Liégeoise (CATL).
- Proposition 320** Vert Ardent renforcera le soutien aux épiceries sociales, coopératives et solidaires existantes et soutiendra la création de nouvelles, en partenariat avec la ceinture alimentaire.
- Proposition 321** Vert Ardent étudiera l'utilisation de chèques alimentaires ou de carte alimentaire en complément de la distribution de colis alimentaires, en partenariat avec le secteur associatif, en partant des besoins identifiés par les acteurs du terrain. Les chèques alimentaires ou la carte alimentaire offrirait aux personnes une plus grande liberté de choix dans leur alimentation, permettraient d'éviter les files d'attente aux points de distribution et éventuellement de libérer du personnel communal et des bénévoles.
- Proposition 322** Vert Ardent réduira le gaspillage alimentaire via la récupération des invendus auprès des supermarchés, marchés, épiceries et restaurants pour les redistribuer aux personnes dans le besoin.

Intergénérationnel

- Proposition 323** Vert Ardent soutiendra les habitats groupés intergénérationnels dits « Kangourou » et/ou les différentes formes de cohabitation intergénérationnelle (prenant exemple, notamment, sur le programme "Un Toit, Deux Âges" à Bruxelles ou le projet de Besançon où des logements intergénérationnels ont été créés dans des établissements d'hébergement destinés à des personnes âgées autonomes avec toutes une série d'actions pour renforcer les liens intergénérationnels).

- Proposition 324** Vert Ardent renforcera le service de transport social du Service Elis du CPAS afin d'augmenter l'offre notamment pour les aîné·es afin de faciliter leur accès aux commerces, bibliothèques, lieux culturels, et autres lieux essentiels.
- Proposition 325** Vert Ardent mettra en place des crèches au sein des maisons de repos communales. Cette initiative créera du lien social, réduira l'isolement des personnes âgées et favorisera l'éveil intergénérationnel pour les enfants. Elle contribuera également à une meilleure santé physique et mentale pour les résident·es âgé·es.

Services aux parents

- Proposition 326** Vert Ardent augmentera le nombre de places en crèches et veillera autant que possible à proposer des horaires souples et amples afin de correspondre aux différentes réalités professionnelles des parents et faciliter l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.
- Proposition 327** Vert Ardent soutiendra le développement de haltes-garderies et de places d'urgence en crèches, accessibles aussi en soirée et le week-end pour permettre aux parents de se rendre à un entretien d'embauche, d'entreprendre des démarches administratives ou encore de souffler quelques heures, tout simplement.
- Proposition 328** Vert Ardent intégrera la possibilité de garde d'enfants et/ou des créneaux horaires avec des activités ouvertes aux enfants et leurs parents dans les grands événements et équipements culturels.
- Proposition 329** Vert Ardent soutiendra les lieux d'accueil parents/enfants existants et futurs et développera l'aide en post-partum aux parents, en particulier aux mères.
- Proposition 330** Vert Ardent créera des espaces d'allaitement, de change et de jeux dans tous les espaces de services de la Ville (administrations communales, théâtres, musées, bibliothèques...) qui s'inscriront dans le label "C'est pas la mère à boire".
- Proposition 331** Vert Ardent développera de nouveaux services d'aide dédiés aux familles monoparentales et renforcera les services existants, en collaboration avec le secteur social concerné.

3.3. Lutte contre la grande pauvreté

Pour Vert Ardent, les moyens politiques doivent d'abord se concentrer sur les réponses durables à la grande pauvreté, tels que le logement et l'accompagnement social et de santé, plutôt qu'aux réponses palliatives.

Objectif Zéro Sans-Abri

- Proposition 332** Vert Ardent fera du “Housing First” une priorité, en s’inspirant du modèle finlandais, afin de tendre vers le zéro sans-abrisme sur le territoire de la ville de Liège à l’horizon 2030 car c’est par le logement que chaque citoyen·ne peut retrouver ses droits, de la dignité et un accès aux soins et se réintégrer dans la société.
- Proposition 333** Pour une sortie rapide de la rue, Vert Ardent soutiendra les projets existants et le milieu associatif qui travaillent à sortir les personnes de la rue et qui développent aussi des solutions de logement pour les personnes sortant d’institutions, le tout suivi d’un accompagnement adapté à leurs besoins.
- Proposition 334** Vert Ardent soutiendra les initiatives d’habitat léger, qui offrent des solutions de logement alternatives et à prix abordables pour les personnes en difficulté, afin de contribuer à la réduction du nombre de personnes sans-abri.
- Proposition 335** Vert Ardent proposera des structures d’accueil adaptées aux besoins spécifiques des femmes sans-abri, souvent cachées en raison des violences sexistes et sexuelles subies en rue.

Personnes à la rue

- Proposition 336** Vert Ardent créera une ligne de contact accessible 24h/24, 7jours/7 pour les habitants d’immeubles dont les halls d’entrée sont occupés par des personnes sans-abri, afin de faciliter l’intervention des services sociaux à même de gérer la situation de façon appropriée tout en garantissant la tranquillité des résident·es.
- Proposition 337** Vert Ardent poursuivra la rénovation de l’actuel abri de nuit situé Rue sur la Fontaine, en rive gauche, et créera un nouvel abri de nuit sur la rive droite afin de garantir un refuge sûr et accessible pour celles et ceux qui en ont besoin, avec une attention particulière à l’accueil des femmes.
- Proposition 338** Vert Ardent sera attentif à ce que les lieux d’accueil soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et disposent d’infrastructures permettant d’accueillir les animaux de compagnie.
- Proposition 339** Vert Ardent créera un hôtel social, un lieu où les personnes en difficulté pourront trouver un hébergement temporaire en chambre individuelle, ainsi que des services d’accompagnement pour les aider à retrouver leur autonomie.
- Proposition 340** Vert Ardent travaillera à diminuer le recours aux centres d’hébergement non agréés (Service d’Hébergement Non-Agréé) dits « maisons pirates » via la mise en conformité de ces structures, la dignité humaine des personnes vulnérables y résidant étant une priorité. En cas de recours des personnes à

ces hébergements, des trajectoires de relogement leur seront proposées par les services sociaux avec l'appui du réseau d'aide vers le logement accompagné, l'hébergement spécialisé et les maisons d'accueil agréées.

- Proposition 341** Vert Ardent renforcera les services d'infirmiers de rue, en partenariat avec les structures hospitalières et les mutuelles, qui fournissent des soins de santé essentiels directement aux personnes vivant dans la rue, améliorant ainsi leur qualité de vie et leur accès aux soins.
- Proposition 342** Vert Ardent renforcera la présence des équipes de travail social en rue dans les quartiers et renforcera des méthodes de maraudes afin de mieux accompagner les personnes vulnérables et de leur offrir un soutien constant et adapté à leurs besoins.
- Proposition 343** Vert Ardent organisera régulièrement des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des Liégeoises et des Liégeois sur les causes de la vie en rue. Par ailleurs, Vert Ardent inscrira Liège dans le réseau de villes réalisant des dénombrements de personnes sans-abri et/ou mal logées. Cette pratique européenne permet de dresser un état de la situation et de monitorer les résultats des politiques de lutte contre la grande précarité.
- Proposition 344** Le règlement mendicité actuel de Liège démontre tous les jours son inefficacité : il ne diminue pas la mendicité, et criminalise les personnes précaires de manière indifférenciée. Riverains, travailleurs sociaux et commerçants témoignent d'une insatisfaction générale. Vert Ardent appliquera les recommandations d'UNIA, centre interfédéral d'égalité des chances, pour réglementer la pratique de la mendicité à Liège : des restrictions ciblées liées à l'ordre public, visant les formes de mendicité agressives, intrusives ou entravant la circulation, et l'intégration au règlement de la collaboration et l'orientation vers l'aide sociale

Drogues en rue

- Proposition 345** Vert Ardent lancera un plan crack afin d'accompagner les équipes de santé, de travail social et la police face aux nouvelles problématiques du crack.
- Proposition 346** Vert Ardent établira en concertation avec les acteurs de terrain un protocole d'intervention face aux situations où assuétude, santé mentale et urgence psychiatrique se croisent, afin de définir l'articulation du plan crack et du plan Liège ville propre, l'articulation entre les acteurs du réseau de santé mentale liégeois, le rôle des équipes mobiles de soin et d'intervention dans l'espace public, les procédures de réaction non violentes aux situations de crise psychiatrique et la réduction des retours en rue.
- Proposition 347** Vert Ardent établira un protocole en concertation avec les acteurs de terrain pour les situations où assuétudes, santé mentale et urgences psychiatriques se croisent afin d'assurer l'articulation avec le plan crack,
- L'articulation avec les 4 acteurs du réseau de santé mentale liégeois.

- Le rôle des équipes mobiles et de la « team Herscham » dans l'espace public.
- Les alternatives à la procédure Nixon afin de répondre de façon moins violente aux situations de crise psychiatrique.
- Les voies et moyens de réduire les retours en rue.

Proposition 348 Le narcotraffic prospère sur l'attractivité des produits. Concernant les drogues de rue, la véritable épidémie de santé mentale et de précarité post-covid sont un terreau fertile, car les drogues sont utilisées comme des moyens de survie aux effets immédiats. Pour lutter contre cela, Vert Ardent agira sur les axes suivants :

- Le relogement
- Le renforcement des moyens en santé mentale de première ligne
- Le renforcement de l'efficacité de la Salle de Consommation à Moindre risque (horaires étendus, conseil d'administration composés d'experts et non de politiques, conditions d'accès bas seuil, intégration et collaboration avec les autres services sociaux touchant les consommateurs et consommatrices de drogues en rue...)
- Le renforcement des équipes de travail social et santé en rue

Proposition 349 Vert Ardent interpellera la Commissaire nationale aux drogues pour mettre Liège sur la carte des territoires d'intervention à prioriser dans une logique de complémentarité comprenant volets préventif, curatif et répressif (matières SPF : Intérieur, Justice et Santé publique) et demandera une allocation de financements fédéraux afférents.

Proposition 350 Vert Ardent déterminera les lieux de tension les plus sensibles dans l'espace public et les fera couvrir par une équipe policière spécialement formée sur le modèle de la "team Herscham" en place à la Police de Bruxelles afin de mieux détecter les comportements nuisibles à l'utilisation de l'espace public par toutes et tous et de mieux gérer les plaintes des citoyen-nes et commerçants.

Prostitution de rue

Proposition 351 En raison des différents faits de violence grave à l'égard des prostituées de rue, Vert Ardent étudiera la possibilité d'une zone P, à savoir une zone de tolérance policière des prostituées de rue, en vue de mieux encadrer leur présence, d'assurer une meilleure sécurité des personnes qui se prostituent et du quartier, tout en assurant dans cette zone un accompagnement social.

Proposition 352 Vert Ardent mettra en œuvre à intervalles réguliers, une concertation locale et régionale pour aborder cette réalité, ses impacts sur les personnes concernées, sur les quartiers et ses riverains, sans oublier d'intégrer la question de la prostitution des personnes migrantes.

Proposition 353 Vert Ardent mettra en œuvre une politique de réduction des risques sociaux et de santé, et des programmes qui permettent aux personnes prostituées qui le souhaitent de sortir de la prostitution.

Proposition 354 Vert Ardent assurera et plaidera pour un renforcement de la lutte contre les réseaux de traite des êtres humains.

Proposition 355 Vert Ardent renforcera la formation spécifique des personnes (chef de corps et policier-es, agents de prévention, travailleurs de rue, CPAS, etc.) en contact avec les personnes qui se prostituent.

3.4. Plus d'inclusion, pas de discrimination

Nous agissons de manière transversale en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations, en y consacrant les ressources nécessaires, en monitorant et en évaluant notre action avec les forces vives concernées :

Proposition 356 Vert Ardent dédiera une compétence échevinale spécifique à l'inclusion et à la lutte contre toutes les discriminations.

Proposition 357 Vert Ardent souhaite inscrire les luttes contre les discriminations comme une priorité dans le plan de sécurité de la zone de police et désigner un-e policier-e de référence « discrimination/délits de haine » dans la zone de police de Liège, conformément à ce que prévoit la réglementation en vigueur (COL13/2013). Vert Ardent souhaite que soient organisées au sein de la zone de police de Liège, des formations sur la législation anti-discrimination et sur la mise en œuvre de la réglementation COL13/2013.

Proposition 358 Vert ardent soutiendra la mise en place d'une politique de diversité dans les services de police, afin que la police soit plus représentative de la population. Travailler la diversité en interne permet de mieux gérer les interactions entre les citoyen-nes sur le terrain (notamment au niveau de la sélectivité de contrôles de police).

Proposition 359 Vert Ardent aidera les équipes éducatives à relever le défi de la diversité culturelle dans les écoles communales en leur fournissant les outils et les accompagnements nécessaires.

Proposition 360 Vert Ardent assurera l'égalité à l'embauche au sein de l'administration communale, en luttant contre toutes les discriminations qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à la nationalité, à l'origine ethnique à l'ascendance, à la conviction religieuse, à l'orientation sexuelle, à l'identité ou expression de genre ou à l'apparence corporelle, par la valorisation des compétences dans les recrutements et la sélection, la mise en œuvre d'actions positives visant à prévenir ou à compenser les désavantages liés à l'un des critères protégés par la législation anti-discrimination.

Proposition 361 Vert Ardent assurera la présence de plusieurs responsables « diversité » au sein de l'administration communale. Ces responsables auront un rôle transversal et seront engagé-e-s ou formé-e-s pour favoriser le développement de pratiques inclusives au sein de l'administration pour qu'elle soit exemplaire en matière d'égalité des chances. Et cela, tant au niveau de la gestion du personnel communal (recrutement, formations, etc.)

que dans les rapports aux citoyen·nes. Genre, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle : les responsables « diversité » veilleront à ce que chacun·e soit respecté·e dans son identité.

- Proposition 362** Vert Ardent s'assurera de l'inclusion dans l'administration, des personnes de morphologie différente en veillant à leur mettre à disposition du matériel de bureau et de travail adapté.
- Proposition 363** Vert Ardent créera une commission consultative de l'interculturalité qui sera chargée de développer des actions et outils en matière d'interculturalité et d'être une force de proposition en matière d'amélioration du dialogue entre les cultures. Cette commission pourra également être amenée à évaluer l'efficacité des projets menés en matière de diversité et d'interculturalité lorsque des subsides en ce sens seront accordés.
- Proposition 364** Vert Ardent assurera la meilleure collaboration possible entre les services de la Ville et l'antenne locale d'UNIA qui garantit le point de contact pour les personnes victimes de discrimination, dont celles liées à l'origine. Il permettra de renseigner les personnes sur leurs droits, de les orienter vers les services adéquats et de recenser les discriminations sur le territoire liégeois.
- Proposition 365** Un plan de lutte contre toutes les formes d'ostracisme et de racisme sera implémenté (antisémitisme, négrophobie, asiaphobie, islamophobie, romanophobie...). Il s'agira d'un plan comportant des objectifs mesurables doté d'un calendrier et de moyens humains et financiers. Il sera construit et mis en œuvre avec les associations de personnes concernées.
- Proposition 366** Vert Ardent soutiendra la formation d'une équipe de médiateurs et de médiatrices interculturel·les au sein du personnel communal, sous la supervision des responsables « diversité ». Ces personnes seront chargées de lever les incompréhensions et d'aplanir, par le dialogue et la formation à la gestion de la diversité, les différends interculturels constatés au sein de l'administration.
- Proposition 367** Vert Ardent intégrera dans le bulletin communal liégeois et sur le site de la Ville de Liège les différents événements interculturels.
- Proposition 368** Vert Ardent rendra disponibles les démarches administratives de base en différentes langues sur le site internet de la Ville, en particulier celles qui concernent l'installation à Liège.
- Proposition 369** Vert Ardent demandera l'affichage systématique à l'entrée de tous les bâtiments communaux, de la « Charte Liège contre le Racisme » et son application stricte.
- Proposition 370** Vert Ardent intégrera une clause anti-discrimination dans les marchés publics. Cette clause contiendra des dispositions visant à promouvoir : la prévention des discriminations, la participation proportionnelle des groupes sous-représentés et le contrôle du respect de la législation anti-discrimination.

- Proposition 371** Vert Ardent souhaite valoriser la diversité culturelle de la Ville de Liège. Il s'agira de lancer un grand événement festif annuel selon une tournante dans les quartiers les plus concernés. Portés par les associations de quartier et largement soutenu financièrement et logistiquement par la Ville, cet événement pourra prendre la forme d'un Carnaval des Cultures, d'un Festival des Cultures ou d'une « Zinneke » parade comme c'est le cas à Bruxelles depuis des années.
- Proposition 372** Vert Ardent réalisera un travail sur la mémoire coloniale dans l'espace public à Liège. Différents noms de rue ou stèles font l'apologie de la colonisation (plaque commémorative de l'Hôtel de Ville, statues, etc). Nous organiserons un travail de pédagogie, de contextualisation en concertation avec les associations expertes du sujet.

3.5. Egalité des genres

Lutte contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre

- Proposition 373** La lutte contre les violences faites aux femmes s'appuiera sur un diagnostic solide de la problématique à partir des données communales (zone de police, du plan de cohésion sociale, plan stratégique de sécurité et de prévention...) et des besoins exprimés par les associations concernées.
- Proposition 374** Vert Ardent favorisera la coopération et la coordination entre les différents services locaux de soutien et d'accompagnement des victimes de violences, en vue d'assurer notamment une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants victimes de violence. Vert Ardent procédera à l'évaluation du récent dispositif DIVICO (Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les VIolences dans le COuple) et au besoin, le renforcera. Vert Ardent stimulera la création de groupes de paroles mensuels sur l'arrondissement de Liège pour les victimes ayant subi des violences, maltraitances pendant l'enfance ou dans une expérience de couple.
- Proposition 375** Vert Ardent améliorera l'accueil et l'accompagnement des victimes en commissariats.
- Proposition 376** Vert Ardent assurera la politique d'accueil et de relogement pour les victimes de violences.
- Proposition 377** Vert Ardent permettra aux femmes victimes de violences, ayant fui leur domicile d'être accompagnées d'un agent de police lorsqu'elles vont récupérer leurs affaires au domicile conjugal.
- Proposition 378** Vert Ardent soutiendra une prise en charge des violences sexistes et sexuelles adaptées à chaque âge dans les écoles et collectivités de la ville.
- Proposition 379** Vert Ardent mettra en place des structures d'accueil adaptées aux besoins des femmes sans-abri, souvent cachées en raison des violences sexistes et sexuelles subies en rue.

- Proposition 380** Vert Ardent assurera que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique dans les foyers où des violences ont été signalées.
- Proposition 381** Vert Ardent renforcera la formation des acteurs qui sont en contact direct avec les victimes et/ou les auteurs des violences.
- Proposition 382** Vert Ardent favorisera la coopération et la coordination entre les différents services locaux de soutien et d'accompagnement des victimes de violences.
- Proposition 383** Vert Ardent sensibilisera aux violences sexistes et sexuelles dès l'école primaire, en adaptant le contenu à chaque âge. Vert Ardent développera un plan d'actions ciblées contre le harcèlement de rue et le sexisme dans l'espace public. Celui-ci se basera sur une vaste enquête pour la Ville de Liège afin de déterminer la réalité du harcèlement sexiste dans les rues liégeoises et d'y apporter des solutions.
- Proposition 384** Vert Ardent lancera des actions de sensibilisation et information sur les violences économiques.
- Proposition 385** Vert Ardent agira contre les mutilations génitales féminines (MGF) et mariages forcés en s'appuyant sur l'expertise des associations et de relais communautaires.
- Proposition 386** Vert Ardent développera une vigilance active pour le respect entre genres et contre le harcèlement sexuel dans les lieux festifs et veillera à cette fin à réunir les acteurs concernés pour permettre la fête pour toutes et tous.
- Proposition 387** Vert Ardent soutiendra la mise en place d'une plateforme de prévention contre le harcèlement et les agressions par l'éducation au consentement
- Proposition 388** Vert Ardent travaillera avec la Police afin de sensibiliser ses agents aux enjeux LGBTQIA+ en leur proposant des formations et améliorera l'accueil des victimes en commissariat.
- Proposition 389** Vert Ardent adoptera un plan d'action contre les LGBTQIA+phobies doté de moyens humains et financiers pour sa mise en œuvre, concerté avec les associations concernées et conçu dans une logique d'intersectionnalité.

Ce plan comportera des mesures concrètes mesurables, telles que :

- Améliorer l'accueil et la formation du personnel administratif, interlocuteur de première ligne notamment pour les procédures de changement d'enregistrement du genre à l'État civil ;
- Garantir l'accessibilité financière de la démarche en question (gratuité ou prix coûtant) ;
- Garantir aux couples du même genre le droit de se marier ou d'avoir des enfants sans que l'exercice de ces droits ne donne lieu à une quelconque différence de traitement ou d'accueil de la demande ;
- Soutenir les structures d'accueil pour les jeunes exclus de leur famille en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre ;
- Soutenir les personnes migrantes LGBTQIA+ ;

- Former le personnel policier afin de garantir un accueil de qualité aux victimes de violences à caractère LGBTQIA+ phobe ;
- Renouveler le bail emphytéotique de la Maison Arc en Ciel de Liège.
- Soutenir les différentes associations et collectifs qui luttent contre les LGBTQIA+phobies, et en s'assurant d'une répartition équitable des moyens ;
- Visibiliser la cause LGBTQIA+, dans toutes ses dimensions, dans l'espace public : hisser le drapeau arc-en-ciel sur les bâtiments communaux, réaliser des fresques, ...
- Commémorer les victimes de violences LGBTQIA+ commises à Liège ;
- Valoriser l'apport des personnes LGBTQIA+ dans l'histoire de Liège.

Espace public

- Proposition 390** Vert Ardent sécurisera l'espace public par un bon éclairage et des aménagements adaptés.
- Proposition 391** Vert Ardent développera des pistes cyclables et du stationnement vélo adaptés aux familles : pistes cyclables larges, stationnement large adapté aux vélos cargo, carte d'itinéraires "family-friendly". Vert Ardent assurera la présence de toilettes publiques propres et accessibles.
- Proposition 392** Vert Ardent veillera à la disponibilité de produits menstruels dans les toilettes publiques ainsi que des informations d'intérêt général en matière de santé, dans les bâtiments administratifs et dans les écoles.
- Proposition 393** Vert Ardent assurera que les politiques de Smart Cities intègrent la lutte contre la fracture numérique des personnes âgées, précaires (parmi lesquelles les femmes sont plus nombreuses) sont particulièrement touchées.
- Proposition 394** Vert Ardent assurera les conditions de la présence des femmes dans les politiques de participation citoyenne (horaires, possibilités d'activités pour enfants, techniques d'animation, etc.).
- Proposition 395** Vert Ardent interdira sur le territoire communal les publicités à caractère sexiste et LGBTQIA+phobe.

Services communaux

- Proposition 396** Vert Ardent formera l'ensemble des agents communaux et de la zone de police à l'égalité femmes-hommes, aux violences sexistes et sexuelles, aux droits des minorités de genre, à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire.
- Proposition 397** Toute politique communale devra répondre à une évaluation positive en termes d'impacts bénéfiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Proposition 398 Vert Ardent appliquera une budgétisation intégrant la dimension de genre. Concrètement, Vert Ardent veillera à ce que les finances locales servent autant aux publics féminins que masculins, en particulier pour ce qui concerne l'offre d'activités sportives et culturelles ou encore d'activités pour l'enfance et la jeunesse, etc.

Proposition 399 Vert Ardent soutiendra et valorisera l'entrepreneuriat féminin.

Valorisation de l'histoire des femmes et des minorités

Proposition 400 Vert Ardent développera une politique matrimoniale/patrimoniale ambitieuse qui valorise le matrimoine de la Ville et d'identité belge.

Proposition 401 Vert Ardent veillera à ce que la toponymie (noms de rue) et les interventions artistiques dans l'espace public reflètent davantage la population liégeoise et rende visibles les femmes, les personnes LGBTQIA+ et celles issues de l'immigration ou de classes populaires ayant joué un rôle dans l'histoire liégeoise.

Proposition 402 Vert Ardent travaillera avec les institutions culturelles de la Ville à des programmations visant l'égalité entre les femmes et les hommes (par exemple, une exposition de femmes artistes, un nombre représentatif de chaque genre dans les spectacles vivants...).

Proposition 403 Vert Ardent valorisera l'histoire de la répression des sorcières, notamment à travers une réhabilitation des victimes.

Proposition 404 Vert Ardent mettra en avant l'histoire lesbienne et la culture lesbienne pour lutter contre leur invisibilisation.

3.6. Services sociaux et CPAS

Plan de Cohésion Sociale

Proposition 405 Vert Ardent assurera l'adéquation du plan de cohésion sociale aux besoins de la population liégeoise.

Proposition 406 Vert Ardent renforcera le soutien aux groupes locaux et associations locales par l'octroi de subsides via une convention systématique lorsque l'objet social est complémentaire à l'action des services sociaux communaux.

Proposition 407 Vert Ardent organisera des rencontres régulières avec le secteur associatif pour coordonner l'action publique avec les actions menées par ce secteur.

Aide sociale

- Proposition 408** Vert Ardent mettra en place des procédures transparentes pour la prise de décision, avec une description des motifs de chaque décision, accessible aux bénéficiaires de l'aide sociale, tout en améliorant les délais de traitement des demandes.
- Proposition 409** Vert Ardent ne permettra la suspension des paiements qu'après la décision formelle du conseil ou du comité spécial du service social.
- Proposition 410** Vert Ardent œuvrera à l'individualisation des droits sociaux en conformité avec la jurisprudence concernant les personnes demandant le RIS en situation de colocation.
- Proposition 411** Vert Ardent mènera des campagnes d'information concernant les droits sociaux élémentaires afin que les citoyen·nes en situation de précarité puissent faire valoir leurs droits.
- Proposition 412** Vert Ardent clarifiera les missions et l'organisation de certaines ASBL para-communales soutenues par le CPAS ou la ville en matière de politiques sociales.
- Proposition 413** Vert Ardent renforcera le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés aux associations partenaires de la ville et du CPAS.

Insertion professionnelle et formation des bénéficiaires

- Proposition 414** Vert Ardent poursuivra et améliorera le développement de la réinsertion professionnelle afin d'accompagner plus efficacement les personnes concernées vers le marché de l'emploi.
- Proposition 415** Vert Ardent mettra en place une évaluation continue des structures partenaires pour l'insertion professionnelle via les articles 60.
- Proposition 416** Vert Ardent encouragera les formations de bénéficiaires aux métiers de soins aux personnes (petite enfance, soins à domicile, auxiliaires de soins) et aux métiers en pénurie.

3.8. Ville hospitalière

- Proposition 417** Vert Ardent soutiendra la mise en œuvre de la "Carte Ardente", une carte citoyenne attestant de l'identité d'une personne et de sa résidence sur le

territoire de la ville de Liège, donnant accès à une série de services, via une étude de faisabilité juridique et financière dans un premier temps.

- Proposition 418** Vert Ardent veillera à ce que la détention de la Carte Ardente permette à tout·e Liégeois·e l'accès à des services locaux fondamentaux (maisons médicales, Resto du Cœur, bibliothèques communales, chèques sports....)
- Proposition 419** Vert Ardent appuiera l'extension évolutive des partenariats et avantages accordés via cette Carte Ardente, les publics bénéficiant le plus de cette initiative étant ceux qui subissent le plus d'inégalités.
- Proposition 420** Vert Ardent fera en sorte que la Carte ardente soit suffisante en cas de contrôle par la police locale dans la mesure où aucun délit n'est suspecté. Il en va de même pour un dépôt de plainte auprès de la police.
- Proposition 421** Afin d'éviter une occupation improvisée et une potentielle source de conflit, Vert Ardent habilitera un terrain d'accueil équipé (point d'eau, prise d'électricité, poubelles et WC) pour des séjours limités des Gens du Voyage, moyennant le paiement d'un loyer fixé à travers une Convention avec un référent de la Ville.
- Proposition 422** Vert Ardent mettra fin à toute participation de la Ville à tout partenariat volontaire avec l'Office des étrangers visant au ciblage et à l'arrestation massive de personnes pour la seule raison qu'elles ne disposent pas actuellement d'un titre de séjour en cours de validité.
- Proposition 423** Vert Ardent créera un guichet unique, central et accueillant, en partenariat avec l'Office des étrangers mais indépendant de celui-ci.

Pour une Liège qui protège la santé des êtres vivants sur son territoire

4.1. Santé

La santé est une responsabilité majeure des pouvoirs publics. Elle est ici comprise dans toutes ses dimensions : respirer un air pur, se nourrir avec des aliments sains et savoureux, faire du sport, pouvoir dormir l'esprit tranquille, n'avoir ni trop froid ni trop chaud, pouvoir se rendre dans un parc public près de chez soi, etc. sont des choses qui paraissent élémentaires, mais elles sont vitales. Cela vaut pour tout le monde, mais aussi pour des publics et des situations plus particulières : les enfants et les aînés-es, les riverains d'entreprises à risques (telle Recydel), la santé mentale, l'accès aux soins, à l'information, etc.

Réduction des pollutions

- Proposition 424** Vert Ardent mettra en œuvre un programme de surveillance des polluants émis par les entreprises actives sur le territoire communal avec publication annuelle des résultats afin de faire la transparence et à terme de réduire le rejet de substances nocives pour l'environnement et pour la santé des riverains.
- Proposition 425** Vert Ardent mettra fin à l'épandage de produits phytosanitaires toxiques sur l'ensemble du territoire par les services communaux, là où l'utilisation de ces produits est encore permise.
- Proposition 426** Vert Ardent fera de la prévention et de la sensibilisation sur la pollution des milieux intérieurs (perturbateurs endocriniens, qualité de l'air intérieur, moisissures, présence de radon, etc.) et informera la population sur l'existence des Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI).
- Proposition 427** Vert Ardent adoptera une charte pour l'utilisation de matériaux sains dans la rénovation de bâtiments publics communaux et les logements publics.
- Proposition 428** Vert Ardent assurera la promotion des rues scolaires pour réduire les pollutions atmosphériques aux abords des écoles.

- Proposition 429** Vert Ardent développera les moyens de diffusion de l'information sur la qualité de l'air, en particulier les pics de pollution atmosphérique, en collaboration avec l'ISSEP et Sciensano.
- Proposition 430** Vert Ardent organisera une journée "à pied, à cheval, à vélo" lors de la semaine de la mobilité.
- Proposition 431** Vert Ardent surveillera la bonne mise en œuvre du plan d'action anti-incendies et de gestion des risques de Recydel et interviendra pour assurer une cohabitation respectueuse avec les riverains et la sécurité de ceux-ci.

Réduction des nuisances sonores

- Proposition 432** Vert Ardent mesurera les nuisances sonores liées à l'aéroport de Liège sur le territoire liégeois à partir de sonomètres et consultera les Liégeois.es sur la réduction des vols et des vols de nuit afin de défendre leurs intérêts et leur santé auprès des autorités de l'aéroport et de la Région Wallonne. Vert Ardent poursuivra son combat contre les vols de nuit à l'aéroport de Bierset, contre les vols dits « sauts de puce », et contre le déploiement de l'aéroport.
- Proposition 433** Vert Ardent mesurera les nuisances sonores d'entreprises telles que Recydel afin de défendre les intérêts de la population liégeoise auprès des autorités de l'entreprise et de la Région Wallonne.
- Proposition 434** Vert Ardent actualisera le plan d'action élaboré sur base du cadastre du bruit et imposera le respect des normes de bruit par tous les véhicules afin de réduire les nuisances sonores. Particulièrement, Vert Ardent prendra des mesures en vue de réduire l'impact du bruit aux abords des grands axes routiers en ville.
- Proposition 435** Vert Ardent tiendra compte du bruit dans l'analyse des demandes de permis d'implantation commerciale et d'organisation de manifestations et autres festivités afin de préserver l'équilibre entre une ville dynamique et la quiétude des habitants.
- Proposition 436** Vert Ardent réduira le bruit dans les écoles communales par l'aménagement d'espaces silencieux pour les enfants qui souhaitent se retrouver au calme et en appliquant des techniques d'isolation acoustique lors de la rénovation des bâtiments scolaires communaux.

Initiatives de Santé Publique

- Proposition 437** Vert Ardent prévoira des « salles de fraîcheur » dans des espaces disponibles, tels que les bâtiments scolaires pendant les congés ou dans les églises, afin de permettre à la population de passer les heures les plus chaudes dans un environnement frais.

- Proposition 438** Vert Ardent facilitera l'accès à l'eau potable dans les espaces publics à l'aide de fontaines réparties sur le territoire communal, y compris dans les quartiers périphériques et veillera à l'entretien et remise en fonction de toutes les fontaines Montefiore.
- Proposition 439** Vert Ardent collaborera avec les acteurs locaux pour assurer la cohérence des politiques de santé entre les différents acteurs et niveaux de pouvoir.
- Proposition 440** Vert Ardent proposera des programmes de dépistage gratuits pour des maladies courantes comme le diabète, l'hypertension artérielle et le cancer, en ciblant aussi les populations à risques spécifiques, en collaboration avec la Province et avec le réseau de santé.
- Proposition 441** Afin de diminuer les reprises épidémiques de la coqueluche, de la rougeole ou autres comme ces dernières années, Vert Ardent mettra en place des initiatives pour encourager la vaccination, informer et rassurer face aux nombreuses « fake news ».
- Proposition 442** Vert Ardent fera la promotion d'une activité physique régulière, notamment en valorisant toutes les possibilités dans l'espace public (marche, jogging, vélo, basket, gym...)
- Proposition 443** Vert Ardent lancera une campagne pour l'eau gratuite dans l'HORECA, comme en France, et donnera des incitants financiers aux commerçants qui acceptent de se lancer dans l'aventure.

Facilitation de l'accès aux Soins de Santé

- Proposition 444** Vert Ardent fera une cartographie des médecins de première ligne sur le territoire liégeois afin d'identifier les quartiers en carence et les lieux prioritaires pour l'installation de nouvelles maisons médicales ou médecins généralistes.
- Proposition 445** Vert Ardent répondra à la pénurie de médecins en facilitant l'installation de praticiens via la réduction de loyers dans certains quartiers en déficit de couverture médicale.
- Proposition 446** Vert Ardent soutiendra le développement et la création de structures médicales pluridisciplinaires comme les maisons médicales.

Santé Mentale et Sociale

- Proposition 447** Vert Ardent fera la promotion de l'approche sanitaire des problèmes d'assuétude et de dépendance (réduction des risques, prévention, prise en charge) et développera les structures d'accueil et de prise en charge pluridisciplinaires afin d'accompagner ces personnes vers la guérison.

- Proposition 448** Vert Ardent facilitera les groupes de parole pour les personnes atteintes de maladies chroniques, de toxicomanie, d'alcoolisme, de tabagisme, et d'autres dépendances ainsi que pour les victimes de maltraitements physique ou psychologique intra-familiales afin de permettre à ces personnes de recréer du lien social et d'avoir accès à des informations de prise en charge si nécessaire.
- Proposition 449** Vert Ardent fera une cartographie de l'offre en santé mentale dans chaque quartier afin d'identifier les carences et les lieux prioritaires pour le développement d'une offre de soins adéquate.
- Proposition 450** Vert Ardent organisera des permanences en santé mentale avec des psychologues de première ligne dans les CPAS, les écoles, et les lieux d'aide en concertation avec les associations et le secteur de la santé mentale.

Santé des aînés et des enfants

- Proposition 451** Vert Ardent favorisera le maintien à domicile quand c'est possible et souhaité, en développant et en faisant la promotion des services facilitant la vie des personnes âgées, tels que la livraison de repas, les petites réparations, les déplacements en ville et les conseils d'aménagement en s'appuyant sur une collaboration approfondie entre les services communaux et les soins à domicile.
- Proposition 452** Vert Ardent encouragera les habitats groupés intergénérationnels et/ou les différentes formes de cohabitation intergénérationnelle tels que les programmes "Un toit, deux âges".
- Proposition 453** Vert Ardent développera et coordonnera les services d'aide à domicile et de soins palliatifs en adaptant la participation financière aux revenus des bénéficiaires afin de permettre une égalité d'accès et d'éviter au maximum une prise en charge dans une institution spécialisée.
- Proposition 454** Vert Ardent développera des studios pour les couples âgés au sein des maisons de repos et de soins communales.
- Proposition 455** Vert Ardent développera des structures d'accueil telles que des résidences-services, des centres de jour et la création de nouvelles maisons de repos et de soins en partenariat avec les hôpitaux et organismes de soins à domicile. Vert Ardent veillera à leur répartition dans chaque quartier pour que les Liégeois et les Liégeoises puissent vieillir dans leur quartier et ainsi maintenir le réseau social/solidaire et les repères qui l'accompagnent.
- Proposition 456** Vert Ardent luttera contre l'isolement des personnes âgées en développant les activités intergénérationnelles via des collaborations avec les écoles, les crèches, les maisons de repos et de soins et les centres de jour.
- Proposition 457** Vert Ardent garantira que les enfants dans des familles en situation précaire puissent être élevés dans la dignité.

- Proposition 458** Vert Ardent facilitera l'accueil et l'intégration des enfants avec un handicap ou une maladie chronique dans les milieux d'accueil des enfants sur le territoire de la Ville.
- Proposition 459** Vert Ardent soutiendra les initiatives et services d'accompagnement des parents lors d'une naissance.
- Proposition 460** Vert Ardent organisera des espaces de parole et de rencontre pour jeunes parents et leurs enfants et une offre de garde ponctuelle type « halte-garderie » accessible à toutes et tous.
- Proposition 461** Vert Ardent soutiendra la multiplication des chambres à un seul lit et des chambres pour couples tout en privilégiant des structures d'accueil à taille humaine. Des places en maison de repos seront réservées pour des personnes souffrant d'assuétudes.
- Proposition 462** Vert Ardent soutiendra les travaux de rénovations énergétiques dans une optique « win-win » : meilleur confort pour les résident-es et réduction des coûts énergétiques.
- Proposition 463** Vert Ardent veillera à offrir aux résident-es un rythme de vie normal. Manger, voire même aller dormir à 17h n'est pas acceptable.
- Proposition 464** Vert Ardent multipliera les contacts et les activités intergénérationnelles, notamment via des maisons de quartier où des activités entre jeunes et personnes âgées seront organisées.
- Proposition 465** Vert Ardent rendra les piscines gratuites pour les publics vulnérables, dont les personnes âgées, lors de l'activation du Plan Canicule.

Intégration transversale de la politique de santé

- Proposition 466** Vert Ardent désignera un échevin responsable de la santé et de la qualité de vie.
- Proposition 467** Vert Ardent organisera l'adhésion de la ville de Liège au Réseau Ville Santé de l'OMS.
- Proposition 468** Vert Ardent adhérera au programme "viasano" pour promouvoir un mode de vie sain.
- Proposition 469** Vert Ardent formera le personnel communal à la promotion de la santé.
- Proposition 470** Vert Ardent associera les acteurs de terrain à toutes les actions de santé.

Prévention et Éducation à la Santé

- Proposition 471** Vert Ardent soutiendra les projets de prévention contre les drogues, les MST, les comportements autodestructeurs, le dopage ainsi que la lutte contre les violences intrafamiliales et le cyber-harcèlement.

- Proposition 472** Vert Ardent favorisera l'accès gratuit à la contraception et fera la promotion d'une vie relationnelle et sexuelle épanouissante en soutenant les centres de planning familial, la médecine scolaire et les centres PMS.
- Proposition 473** Vert Ardent fera la promotion des centres de planning familial, de leur rôle et de l'aide qu'ils peuvent fournir et œuvrera à leur accessibilité en dehors des heures de bureau.
- Proposition 474** Vert Ardent soutiendra les activités EVRAS afin d'accompagner les enfants et de leur donner accès à des informations fiables, complètes et adaptées à leur âge.

Santé des femmes

- Proposition 475** Vert Ardent assurera un accès à des toilettes propres et des protections hygiéniques gratuites dans l'ensemble des écoles et des collectivités de la Ville.
- Proposition 476** Vert Ardent soutiendra les associations luttant contre la précarité menstruelle afin que toutes les femmes puissent exercer leur droit à la santé.
- Proposition 477** Vert Ardent accordera une attention particulière à l'accompagnement et au soutien des travailleurs en situation de post-partum.
- Proposition 478** Vert Ardent fournira une information claire et accessible sur l'IVG et sur les possibilités d'avorter à Liège.
- Proposition 479** Vert Ardent mènera une campagne de sensibilisation sur les signes et symptômes de l'infarctus et d'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) chez la femme afin de permettre l'identification et la prise en charge rapides.
- Proposition 480** Vert Ardent soutiendra les associations luttant et sensibilisant au cancer du sein.
- Proposition 481** Vert Ardent continuera de sensibiliser à l'endométriose et aux maladies touchant spécifiquement les femmes au moyen de campagne à destination des écoles, du personnel communal et de la population.
- Proposition 482** Vert Ardent étudiera l'octroi d'un congé menstruel au personnel de la Ville.

4.2. Alimentation

- Proposition 483** Vert Ardent créera une Régie Agricole Communale en vue d'alimenter les cuisines collectives, telles que les crèches et les écoles, afin de favoriser la production alimentaire locale, d'attribuer un revenu juste aux maraîchers et de garantir la qualité des aliments.

- Proposition 484** Vert Ardent mettra à disposition des maraîchers communaux les terres cultivables détenues par la Ville et le CPAS afin de développer l'offre de produits de saison, en circuit court.
- Proposition 485** Vert Ardent cartographiera les espaces communaux et du CPAS disponibles pour des potagers collectifs.
- Proposition 486** Vert Ardent inclura dans les marchés publics des critères de saisonnalité et de proximité de production des aliments ainsi que l'ouverture des fermes productrices aux écoles à l'occasion d'une journée ou d'une visite de découverte.
- Proposition 487** Vert Ardent permettra une option végétarienne journalière dans les menus proposés aux écoles et dans les collectivités.
- Proposition 488** Vert Ardent augmentera le développement des initiatives telles que la Maison de l'alimentation durable et inclusive de Liège (MADIL), notamment par l'organisation d'ateliers culinaires et de promenades botaniques.
- Proposition 489** Vert Ardent multipliera les cantines solidaires et développera de nouveaux restaurants communautaires dans les quartiers afin de briser l'isolement et de créer des zones de rencontre, de partage et de solidarité. Nous mettrons également en place des cuisines de quartier.
- Proposition 490** Vert Ardent facilitera les initiatives citoyennes de jardin collectif, par exemple au moyen d'une aide pour l'évacuation des déchets et la mise à disposition d'outils et de petits matériaux de construction (planches de bois, vis, tonneaux de récupération d'eau de pluie...). Vert Ardent veillera à créer une relation entre le personnel de la ville chargé de l'entretien de l'espace public et les bénévoles impliqués dans les projets de végétalisation.
- Proposition 491** Vert Ardent soutiendra les initiatives locales liées aux "incroyables comestibles", coins ou bacs de plantes comestibles dans l'espace public (dits aussi "potagers pour toutes et tous")
- Proposition 492** Vert Ardent mènera des actions de sensibilisation et d'information auprès des citoyen·nes qui souhaitent réaliser une auto-production alimentaire en faisant leur potager.

4.3. Sport

Pratique du sport au quotidien

- Proposition 493** Vert Ardent cartographiera les infrastructures publiques dédiées au sport et au bien-être présentes sur le territoire communal (tels que parcours Vita, le matériel de fitness dans l'espace public, les skate-parks, les espaces collectif de yoga, etc.) afin d'identifier les lieux où celles-ci doivent être développées en priorité, tout en accordant une attention particulière à la diversité des

sports, des intérêts socio-culturels et des genres afin de rendre le sport accessible à toutes et tous.

Proposition 494 Vert Ardent s'assurera de la présence d'un terrain multisports extérieur dans chaque quartier, et en créera un en cas d'absence.

Proposition 495 Vert Ardent facilitera la pratique du vélo et de la marche à pied dans la vie de tous les jours et en tant que sport, notamment en facilitant l'accès aux espaces verts adaptés ainsi qu'en promouvant des programmes dédiés tels que "Je cours pour ma forme" et "Je roule pour ma forme".

Proposition 496 Vert Ardent créera des points nœuds piétons et vélos et des balisages cohérents et intégrés sur le territoire communal.

Proposition 497 Vert Ardent assurera l'apprentissage de la natation avec délivrance d'un brevet certificatif pour tous les enfants fréquentant l'enseignement communal.

Proposition 498 Vert Ardent développera une piscine communale de plein air sous forme de bassin flottant et des zones de jeux aquatiques dans l'espace public, la baignade en plein-air étant particulièrement saine.

Proposition 499 Vert Ardent garantira un meilleur accès aux piscines : élargissement des horaires, ouverture sur le temps de midi, accès aux piscines des établissements scolaires. Vert Ardent ouvrira un dialogue avec les communes limitrophes pour mettre fin à l'escalade des tarifs différenciés entre résident·es et non-résident·es (Ans, Seraing, Herstal).

Proposition 500 Vert Ardent développera l'offre d'activités sportives, notamment en matière d'activités handisport, d'activités adaptées pour les personnes ayant souffert de maladies graves et d'activités à destination des seniors.

Proposition 501 Vert Ardent repensera les cours de récréation pour rééquilibrer l'espace et permettre la pratique de diverses activités, en ayant une attention à favoriser des activités non-générées.

Soutien aux clubs et associations sportives

Proposition 502 Vert Ardent promouvra les clubs sportifs de la commune de manière équilibrée et leur fournira un soutien administratif.

Proposition 503 Vert Ardent orientera les aides vers les petites structures sportives et assurera un juste équilibre entre les différents sports (et donc également un équilibre de genre) et mettra à disposition des associations locales et cercles sportifs locaux les infrastructures sportives scolaires de l'enseignement communal.

Proposition 504 Vert Ardent encouragera la découverte de nouveaux sports en soutenant les cercles sportifs locaux qui mettent en place des actions d'ouverture aux citoyen·nes non-membres du cercle (journées clubs ouverts).

4.4. Bien-être animal

Sensibilisation

- Proposition 505** Vert Ardent sensibilisera la population à la présence des animaux sauvages vivant en ville et mettra en place un atlas de la biodiversité liégeoise en partenariat avec l'ULiège et Natagora.
- Proposition 506** Vert Ardent soutiendra le CREAVES dédiés à l'accueil et au soin des animaux sauvages ainsi que les associations de prise en charge des animaux.
- Proposition 507** Vert Ardent interviendra financièrement dans la stérilisation des chats de rue afin de limiter leur nombre et fournira des abris pour eux pendant l'hiver.
- Proposition 508** Vert Ardent contrôlera les populations de pigeons, notamment à l'aide de graines contraceptives.
- Proposition 509** Vert Ardent organisera des rencontres entre les acteurs travaillant pour le bien-être animal et les écoles afin de sensibiliser les enfants à la question dès le plus jeune âge.
- Proposition 510** Vert Ardent sensibilisera à la question du bien-être animal par l'organisation d'événements (par exemple un concours de l'animal de compagnie le plus binamé, mamé et éwaré de Liège), afin de mettre en valeur le fait de prendre soin de ses animaux et de récolter des fonds pour le bien-être animal.

Prévention

- Proposition 511** Vert Ardent maintiendra un échevinat du bien-être animal avec une politique de prévention proactive et un budget adapté.
- Proposition 512** Vert Ardent imposera la mise en place de feux d'artifice silencieux afin de protéger la faune sauvage et les animaux domestiques contre le stress causé par les détonations.
- Proposition 513** Vert Ardent prévoira la mise à disposition de nouveaux parcs canins pour permettre aux propriétaires de chien de le lâcher librement sans embêter la faune et les personnes, et ce dans des espaces délimités. Vert Ardent veillera à ce que ceux-ci soient bien répartis sur le territoire de la ville.
- Proposition 514** Vert Ardent mettra en place un autocollant pour prévenir les services de secours de la présence d'animaux dans un logement.
- Proposition 515** Vert Ardent sensibilisera aux risques et dans certains cas à l'illégalité que représente l'achat d'animaux sauvages et/ou exotiques et travaillera en étroite collaboration avec les services dédiés à ce problème aux autres niveaux de pouvoir.

Animaux et précarité financière et sociale

- Proposition 516** Vert Ardent permettra sous condition, la présence d'animaux dans les logements para-publics.
- Proposition 517** Vert Ardent soutiendra l'accès aux soins vétérinaires pour les animaux des personnes en situation précaire afin de veiller au bien-être des animaux et de ne pas fragiliser ces personnes par l'abandon forcé d'un animal pour des raisons financières.
- Proposition 518** Vert Ardent mettra en place des lieux d'accueil de jour et de nuit pour les personnes sans-abri accompagnées de leur animal.
- Proposition 519** Vert Ardent refusera la présence d'animaux dans des spectacles ou cirques, sur son territoire.

Pour une Liège en plein essor économique

5.1. Développement économique

Soutenir la transition vers une économie de proximité, durable, créatrice d'emplois

- Proposition 520** Vert Ardent offrira à tous ses habitant·es une vie de proximité de qualité en assurant le maillage du commerce et des services dans tous les quartiers, en ce compris les plus éloignés du centre-ville. Vert Ardent soutiendra l'accès au cœur de chaque quartier à des services de proximité, des emplois, des offres de transports collectifs adaptés aux différents besoins, des commerces, de l'HORECA, des marchés hebdomadaires, des pharmacies, des distributeurs bancaires et une offre culturelle intéressante et variée.
- Proposition 521** Vert Ardent fera de Liège la "Ville Donut" : Vert Ardent mobilisera l'ensemble des outils économiques communaux (comme la Régie Foncière, la Régie Communale Autonome, les manifestations liégeoises, le schéma de développement communal, etc.) afin de mettre en place une stratégie économique globale novatrice et de créer une identité commerciale basée sur la théorie dite du « donut » qui allie les objectifs de durabilité environnementale et de bien-être social, pour une économie locale vertueuse et alliée des acteurs locaux. Vert Ardent soutiendra les opérateurs économiques existants (industries, PME...) pour les accompagner dans cette transition stratégique. Nous nous inspirerons en cela du travail de la Région bruxelloise.
- Proposition 522** Vert Ardent accompagnera les entrepreneurs, les indépendants et les commerçants dans les changements structurels des manières de travailler, notamment en favorisant les nouvelles pratiques visant à concilier vie privée et vie professionnelle (télétravail, réduction collective du temps de travail...), en mettant des espaces communaux à disposition et en créant des lieux de rencontre afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et les collaborations.
- Proposition 523** Vert Ardent stimulera la présence des producteurs locaux sur les marchés organisés sur le territoire communal afin qu'ils puissent être en contact direct et vendre leurs produits aux consommateurs.
- Proposition 524** Vert Ardent travaillera en collaboration et en bonne intelligence avec les acteurs et actrices de la vie économique (intercommunales, Liège Gestion

Centre-Ville, guichets d'entreprises, UCM) ainsi que les communes voisines pour soutenir et renforcer les synergies au sein du bassin de vie, dynamisant les activités et emplois de proximité.

- Proposition 525** Vert Ardent améliorera l'accès aux services communaux en charge des matières sur le développement commercial et le commerce, en créant un guichet unique et en simplifiant les démarches.
- Proposition 526** Vert Ardent mettra tout en œuvre pour que Liège soit ouverte, facilitatrice et partenariale vis-à-vis des initiatives entrepreneuriales créatives et innovantes (économie du partage, économie de la fonctionnalité, production locale, gouvernance coopérative et horizontale, etc.).
- Proposition 527** Vert Ardent associera l'université, les entreprises, les opérateurs culturels et le secteur associatif liégeois sur les grands projets qu'ils comptent mener à Liège afin de faciliter la mise en place de synergies entre ces acteurs.
- Proposition 528** Vert Ardent utilisera la participation citoyenne pour la sélection des grands projets portés par la Ville, au travers de commissions consultatives, des comités de quartier et des acteurs associatifs, afin d'associer et d'impliquer tou-ttes les Liégeois.es dès le début de la réflexion.
- Proposition 529** Vert Ardent pérennisera la dynamique de co-construction du territoire liégeois avec la société civile, notamment à travers la Fabrique Urbaine qui regroupe autour des grands enjeux de la Ville des représentants de l'administration, des associations, des personnes précarisées, des acteurs publics, culturels et économiques.
- Proposition 530** Vert Ardent soutiendra le développement de toute initiative visant à développer des low-techs sur le territoire de la ville de Liège (les low-techs se caractérisent par la mise en œuvre de technologies simples, peu onéreuses, accessibles à toutes et tous, facilement réparables et faisant appel à des moyens courants et localement disponibles).
- Proposition 531** Vert Ardent stimulera et soutiendra les initiatives d'économie circulaire et de partage d'objets (bricolage, cuisine, puériculture, événementiel, sportif...).
- Proposition 532** Vert Ardent mettra un local à disposition des coursiers cyclistes, afin d'améliorer leurs conditions de travail.
- Proposition 533** Vert Ardent veillera à intégrer le quartier d'Outremeuse dans la politique de gestion du Centre-Ville.
- Proposition 534** Vert Ardent soutiendra et favorisera toute initiative visant à développer l'économie des "communs" sur le territoire de la Ville. Les communs sont des ressources gérées, partagées et maintenues par une communauté qui s'autogère en définissant ses règles pour pérenniser et préserver les ressources en question (exemple : mise en place de potagers collectifs). Vert Ardent créera les conditions qui facilitent l'auto-organisation propice à l'émergence et au fonctionnement de ces communs.

Proposition 535 Vert Ardent testera des dispositifs de partenariat public-communs (PPC) sous forme d'accords-cadres entre l'autorité publique et des citoyen·nes auto-organis·es pour la gestion de « communs ».

Alliance emploi-commune

Proposition 536 Vert Ardent soutiendra l'expertise industrielle liégeoise et renforcer l'emploi et l'accès à un salaire, en particulier des emplois qui fassent sens dans le gisement d'emplois verts et non délocalisables, à partir des leviers communaux : filières de la transition dans l'enseignement, insertion par l'emploi, etc.

Proposition 537 Vert Ardent renforcera le soutien de la Ville aux projets visant l'aide et l'accompagnement des chercheurs d'emploi dans la création de leur propre activité économique indépendante, en collaboration avec les incubateurs comme le Venture Lab, etc.

Proposition 538 Vert Ardent renforcera l'Alpem (Agence locale à l'emploi).

Proposition 539 Vert Ardent développera le soutien à la recherche d'emploi des jeunes.

Occupation des Cellules Inoccupées

Proposition 540 Vert Ardent réalisera un recensement exhaustif des cellules commerciales et industrielles inoccupées afin de créer une base de données accessible aux investisseurs et entrepreneurs intéressés.

Proposition 541 Vert Ardent encouragera l'occupation ou la rénovation des propriétés inoccupées.

Proposition 542 Vert Ardent facilitera la mise en contact entre les propriétaires de cellules vides et des initiatives telles que des pop-up stores, des occupations temporaires, via notamment un QR code sur la façade des bâtiments disponibles.

Coordination Métropolitaine

Proposition 543 Vert Ardent travaillera en étroite collaboration avec les communes voisines de Seraing et Herstal en priorité, mais également avec toutes les communes formant l'arrondissement administratif de Liège, pour harmoniser les politiques commerciales et promouvoir une approche intégrée du développement économique à travers un plan de développement métropolitain.

5.2. Commerce

Redynamisation de l'offre commerciale

Proposition 544 Vert Ardent organisera des Assises du commerce liégeois en impliquant les commerçants de tous les quartiers afin de mettre en place des politiques qui répondent à leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes.

- Proposition 545** Vert Ardent accroîtra l'attractivité et la diversité de toutes les zones commerciales de la ville en renforçant l'initiative "Creashop" de soutien aux investissements préalables à l'ouverture d'un commerce.
- Proposition 546** Vert Ardent créera une Agence Immobilière Commerciale qui aura pour mission de gérer les bâtiments commerciaux et de bureaux de la Ville et d'impliquer des propriétaires privés intéressés afin d'optimiser l'occupation des espaces commerciaux.
- Proposition 547** Vert Ardent responsabilisera les bailleurs de biens commerciaux afin d'éviter les loyers excessifs et d'en garantir l'accessibilité pour les nouveaux commerçants ce qui contribuera à maintenir la diversité et la vitalité du commerce local. Vert Ardent développera une grille indicative des loyers des rez-de-chaussée commerciaux afin de renforcer les commerçants dans leur négociation. Des outils de lutte, comme une taxe progressive, seront appliqués systématiquement pour diminuer le nombre de rez-de-chaussée vides
- Proposition 548** Vert Ardent veillera à l'application effective des règles d'urbanisme relatives à l'agencement des façades et devantures commerciales afin d'en assurer la cohérence et de renforcer ainsi l'attrait de la ville.

Soutien aux commerçants locaux

- Proposition 549** Vert Ardent remplacera la taxe urbaine « non-ménage » par une taxe sur les déchets basée sur le volume et sur le poids afin d'éviter la double imposition des petits indépendants.
- Proposition 550** Vert Ardent renforcera les capacités du bureau de commerce pour en faire une réelle cellule dédiée à l'accueil et au soutien des commerçants, avec des horaires adaptés à leur réalité, fournissant des conseils en matière de gestion et d'aide administrative.
- Proposition 551** Vert Ardent mettra en place un appel à projets à destination des commerçants pour les inviter à organiser des petits événements à l'échelle de leur rue ou de leur quartier. Une dimension artistique sera encouragée.
- Proposition 552** Vert Ardent soutiendra la présence des terrasses dans l'espace public, qui assurent animation et contrôle social. Nous offrirons aux commerçants les premiers mètres carrés de terrasse. Nous encouragerons l'installation de terrasses sur les places de parking afin d'éviter l'encombrement des trottoirs.
- Proposition 553** Vert Ardent soutiendra et valorisera aussi l'entrepreneuriat féminin en développant des initiatives d'accompagnement et en offrant des solutions aux besoins spécifiques identifiés par les femmes entrepreneures.
- Proposition 554** Vert Ardent récompensera le retour des bons-poubelles non utilisés par des bons d'achats dans des commerces locaux.

- Proposition 555** Vert Ardent soutiendra les acteurs et actrices du textile durable, à savoir la « seconde main », le « vintage », la vente éco-responsable et l'up-cycling, présent-es sur le territoire de la ville ainsi que les ateliers de couture et de réparation.
- Proposition 556** Vert Ardent organisera des actions de sensibilisation auprès des commerçants et des consommateurs et consommatrices afin de valoriser les produits alimentaires bio, locaux et issus du commerce équitable, la logique du zéro-déchet et les produits artisanaux.
- Proposition 557** Vert Ardent visibilisera les productiques (ensemble des méthodes et moyens de production industrielle) les plus adaptées, avec un accès équitable aux plateformes numériques.
- Proposition 558** Vert Ardent soutiendra le développement du Val'heureux, notre monnaie locale liégeoise, en assurant sa promotion, en incitant son utilisation auprès des commerçants locaux et en encourageant son utilisation dans les transactions quotidiennes et lors des événements organisés par la ville afin de renforcer l'économie locale.

Exemplarité des pouvoirs communaux

- Proposition 559** Vert Ardent inclura des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les cahiers des charges des commandes publiques afin de soutenir les entreprises responsables et les emplois locaux.
- Proposition 560** Vert Ardent mettra en place un service d'aide accessible aux petits indépendants pour répondre aux marchés publics qui les concerneraient.
- Proposition 561** Vert Ardent systématisera les achats responsables et éthiques, favorables aux producteurs et productrices belges et européen-nes dans chaque administration en :
- Fixant des objectifs d'achats durables, issus des circuits courts
 - Promouvant la création d'emplois locaux
 - Assurant l'application de la Charte contre le dumping social.
- Proposition 562** Vert Ardent choisira en priorité des produits alimentaires locaux, biologiques, de saison et les moins sucrés au sein de l'administration, favorisant ainsi une alimentation saine et durable.
- Proposition 563** Vert Ardent proposera des boissons locales lors des festivités de la Ville afin de réduire l'empreinte carbone des événements et de soutenir les producteurs locaux.
- Proposition 564** Vert Ardent impulsera une meilleure coordination des initiatives citoyennes et associatives d'économie circulaire privilégiant la mutualisation, la réparation et la récupération des objets, tels que les repair-cafés, donneries, bibliothèques d'objets, bibliothèques de rue, trocantes, ressourceries, et les échanges de services et de savoir-faire (SEL), vecteurs de moments conviviaux, formateurs et économes.

Proposition 565 Vert Ardent soutiendra l'intégration de la Low-Tech dans les politiques communales en favorisant des solutions technologiques simples, durables et accessibles, tout en réduisant leur impact environnemental.

5.3. Tourisme

Utilisation des grandes infrastructures pour attirer le tourisme et les événements

Proposition 566 Vert Ardent facilitera les partenariats entre les entreprises locales et internationales pour organiser des événements réguliers à Liège Expo, sur la Batte, et dans d'autres grandes infrastructures culturelles.

Proposition 567 Vert Ardent fera la promotion des événements tels que le marché de la Batte ou le Village de Noël en encourageant la combinaison d'offres spéciales avec les commerçants liégeois participants (hébergement, restauration, visites guidées...). Le titre multimodal "CityPass 24h" sera lui aussi promu pour inciter les visiteurs à se rendre sur la Batte en train + tram/bus en combinaison avec d'autres visites et lieux.

Proposition 568 Vert Ardent soutiendra l'organisation d'un festival parallèle OFF dans le centre-ville à l'occasion des Ardentes afin de dynamiser la scène culturelle locale, d'offrir une expérience artistique diversifiée aux Liégeois.es et de soutenir les commerçant-es.

Proposition 569 Vert Ardent facilitera le développement d'initiatives privées en mettant à disposition des infrastructures telles que les nouvelles halles des foires.

Proposition 570 Vert Ardent redynamisera le marché de la Batte en demandant sa reconnaissance en tant que patrimoine immatériel de l'UNESCO, en valorisant son identité historique, en prévoyant des animations culturelles et en créant de nouveaux espaces (circuits courts, associations, ONG...).

Proposition 571 Vert Ardent augmentera l'attractivité touristique de Liège en travaillant à la construction d'un dossier solide pour inscrire le Palais des Princes-Évêques, le Perron et le sous-sol de la place Saint-Lambert au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO et en œuvrant à la reconnaissance du folklore des festivités du 15 août comme patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Politique d'attrait touristique

Proposition 572 Vert Ardent soutiendra l'organisation d'événements culturels, de festivals et d'expositions pour attirer les visiteurs et dynamiser le centre-ville dans le respect des communautés locales et des sites historiques.

Proposition 573 Vert Ardent lancera une véritable politique touristique de la nuit à Liège en favorisant les échanges entre les gérants des lieux de fêtes afin de construire un calendrier de festivité annuel sur lequel la ville pourra communiquer largement et profitera de la réputation de Liège pour ses aspects festifs et d'accueil.

- Proposition 574** Vert Ardent maintiendra l'ouverture du 18^e étage de la Cité administrative au grand public, un dimanche par mois, afin de profiter de la vue panoramique sur Liège.
- Proposition 575** Vert Ardent élaborera, en collaboration avec les guides locaux, des parcours touristiques thématiques des sites patrimoniaux/matrimoniaux liégeois afin de mieux exploiter cet atout majeur pour le tourisme et l'économie locale, tout en veillant à ce que le développement touristique soit durable et respectueux de ces sites.
- Proposition 576** Vert Ardent créera un camping sur le territoire de la ville, ainsi qu'un parking payant dédié aux camping-cars, pour encourager le tourisme et offrir de nouvelles options de loisirs. Cette implantation se fera en bonne concertation avec les riverains concernés.
- Proposition 577** Vert Ardent soutiendra la mise en place d'un réseau de parcours de trails sur les 2 rives de la Meuse, faisant de Liège une "Ville de trails", stimulant ainsi une offre touristique originale et créant un nouveau moteur de l'amélioration de la santé de ses habitant·es.

5.4. Service au public

- Proposition 578** Vert Ardent soutiendra le renforcement des cœurs de quartier en y privilégiant l'installation des administrations, des services et des commerces de proximité, pour qu'un maximum de liégeois et de liégeoises y aient accès en moins de 15 minutes à pied depuis leur domicile.
- Proposition 579** Vert Ardent assurera le prêt de matériel communal (podiums, bancs, etc.) pour les festivités de quartier et les activités organisées dans l'espace public par les associations liégeoises afin de soutenir la rencontre, le dialogue et la découverte au sein des quartiers.
- Proposition 580** Vert Ardent remettra un kit de bienvenue à chaque nouvelle personne emménageant à Liège lors d'un moment d'accueil. Ce kit comprendra des informations sur la vie à Liège, une carte de la ville avec les adresses des guichets administratifs et les lignes de transport en commun, l'essai gratuit d'un vélo Vélocité classique ou d'un abonnement TEC et la Carte Ardente.

Pour une Liège en quête du développement des compétences et des savoirs

6.1. Enseignement

Pour émanciper et éveiller à la citoyenneté la population de notre ville dans toute sa diversité, former (à tout âge) et permettre d'acquérir des savoirs et des savoir-faire, l'enseignement constitue un pilier essentiel aux yeux de Vert Ardent.

La récente Déclaration de Politique Communautaire du gouvernement MR-Engagés fait peser un risque majeur sur notre pouvoir organisateur (volonté de fusion des réseaux officiels annoncée) ainsi que sur le statut des enseignants (fin des nominations). Des avancées importantes comme les repas scolaires gratuits dans les cantines sont également menacées par ce gouvernement de droite.

Mal géré ces dernières années [rappelons que l'Échevin (PS) de l'Enseignement a été forcé de démissionner pour avoir favorisé la nomination de sa compagne], hébergé dans des bâtiments trop souvent dégradés, voyant sa fréquentation baisser (y compris dans le primaire qui constituait sa force), notre enseignement communal est pourtant porteur de spécificités (projet pédagogique progressiste, recours à la pédagogie active de type Freinet, écoles en immersion, formation à des métiers techniques essentiels, promotion sociale, intégration de la crèche au supérieur, taille humaine...) qui justifient que nous lui portions une grande attention et veillions à sa sauvegarde et à sa transformation pour répondre aux défis du siècle.

Programme scolaire et pédagogie de l'école démocratique

Proposition 581 Vert Ardent développera, en collaboration étroite avec le tissu associatif local, un parcours citoyen reprenant : des cours sur le code de la route, le brevet du cycliste, le brevet de secourisme (et sa mise à jour), l'égalité de

genre, le développement de l'esprit critique face aux réseaux sociaux et aux médias...

- Proposition 582** Vert Ardent soulignera l'importance de mettre en place des programmes en repensant les priorités d'apprentissage afin de ne pas alourdir l'emploi du temps des élèves. Cela se fera avec un personnel qualifié et formé, conformément aux nouveaux référentiels du Tronc Commun et en particulier, le référentiel d'éducation physique et à la santé, le PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique), le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, le référentiel de la FMTTN (Formation Manuelle Technique Technologique et Numérique). Vert Ardent veillera à la prolongation de ces formations dans le cadre de l'après tronc commun.
- Proposition 583** Vert Ardent étudiera la possibilité d'intégrer une éducation aux démocraties et à la structure de l'Etat via la réalisation d'expérimentations, de simulation ou encore d'ateliers pratiques où les élèves apprendront à débattre, à voter et à prendre des décisions collectives.
- Proposition 584** Vert Ardent veillera à garantir aux élèves un accès à la presse (notamment via le réseau des bibliothèques publiques...) afin de continuer à développer leur esprit critique et leur implication dans l'organisation de la société.
- Proposition 585** Vert Ardent organisera des simulations de conseils communaux inter-écoles afin de favoriser la rencontre entre les jeunes issus de classes sociales variées et de sensibiliser les élèves à l'importance de l'engagement citoyen. Nous veillerons également à mieux faire vivre la démocratie au sein des écoles en associant si possible, travailleurs, élèves et parents à la prise de décisions.
- Proposition 586** Vert Ardent assurera un financement garantissant l'accès des enseignants et des élèves aux technologies de la communication et de l'information. Nous ferons la promotion des catalogues (IFPC, FPC CPEONS...) et des formations (Master en FMTTN...) existantes auprès des enseignants et des élèves afin de les initier à ces technologies (sur logiciels libres prioritairement) avec une attention particulière pour leur insuffler un esprit critique sur leur utilisation et les enjeux qu'ils soulèvent.
- Proposition 587** Vert Ardent préservera et renforcera dans chaque implantation le DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) avec la mise en place de classes d'accueil passerelles (Français Langue d'Apprentissage) dans lesquelles les élèves primo-arrivants recevront un soutien intensif en langue française.
- Proposition 588** Vert Ardent facilitera les relations entre opérateurs PECA (Parcours d'Education Culturel et Artistique) et les écoles en renforçant les partenariats avec les institutions culturelles de la Ville (Cinéma, Théâtre, Opéra, OPHL et secteur culturel et associatif) afin de permettre un éveil à la création culturelle pour tout le monde. Contrairement à ce qui existe aujourd'hui, nous dégagerons un financement ad-hoc et éviterons d'alourdir les aspects administratifs (obligation de rapports) pour les enseignants.

- Proposition 589** Vert Ardent dégagera des moyens afin de mettre en place au sein des établissements, le développement d'espaces verts, de potagers/vergers partagés et d'activités de sensibilisation aux méthodes d'agriculture bio, en parfaite adéquation avec les attendus du référentiel et du domaine de la FMTTN (formation manuelle, technique, technologique et numérique) et le champ d'apprentissage des "Techniques de Culture", en interaction avec les autres champs, les autres domaines.
- Proposition 590** Vert Ardent développera un plan transversal de lutte contre toutes les discriminations, l'intégration de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en s'assurant que les écoles travaillent avec des opérateurs extérieurs reconnus par les pouvoirs publics. Nous viserons une sensibilisation des adolescents à chaque période de leur vie, la situation actuelle (uniquement deux périodes en 6^{ème} primaire et deux périodes en 4^{ème} secondaire) étant insuffisante.

Bien-être et santé à l'école

- Proposition 591** Vert Ardent renforcera les campagnes de prévention du harcèlement scolaire, de la consommation d'alcool, du tabac et des usages de drogues dans le cadre scolaire et renforcera l'intégration des écoles dans les plans de soutien aux autres niveaux de pouvoir. Pour combattre le harcèlement scolaire, Vert Ardent soutiendra en outre l'engagement de plus d'éducateurs et de travailleurs des CPMS, l'intégration de cette question dans les programmes de cours (dans le cours de citoyenneté par exemple) et dans les activités de vie démocratique. Vert Ardent améliorera enfin la formation des enseignants à reconnaître les situations de harcèlement et à y répondre, à prendre des mesures radicales pour protéger l'élève harcelé : éloigner l'élève harceleur de sa victime, accompagner l'élève harcelé et ses parents d'un suivi psychologique, travailler avec les parents de l'élève harceleur afin d'empêcher de nouvelles situations de harcèlement, et permettre aux victimes et aux harceleurs une reprise du cours de leurs études dans des conditions telles que les victimes soient protégées et que les harceleurs ne commettent plus de harcèlement, à engager les parents dans des sessions de sensibilisation au harcèlement (car les parents sont toujours démunis quand leur enfant est harcelé ou harceleur).
- Proposition 592** Vert Ardent renforcera les équipes et les actions des centres PMS, afin d'assurer une permanence plus régulière dans les écoles de la Ville et de permettre aux élèves mais aussi aux équipes éducatives d'identifier des personnes ressources (disponibles et en suffisance) en matière de santé en général et de santé mentale en particulier. Parallèlement (voir chapitre sécurité) un travail policier est primordial pour repérer et neutraliser les réseaux de vendeurs de drogues (en collaboration avec les écoles qui savent souvent qui vend quoi et à quel endroit) de même qu'un travail d'aide (via le CPMS) pour accompagner les élèves en situation d'addiction et financer leur parcours de guérison.

- Proposition 593** Vert Ardent encouragera (en fournissant les moyens nécessaires) les écoles au recours à des acteurs de prévention et de promotion de la santé, afin de l'axer sur une approche de confiance et sur le développement des compétences personnelles chez les jeunes (savoir dire non, savoir s'informer, gérer le stress, savoir demander de l'aide...).
- Proposition 594** Vert Ardent systématisera la mise en place d'un potage/collation gratuit dans toutes les écoles et l'étendra vers un repas de qualité (local, sain et durable) et prévoira une alternative végétarienne afin de répondre à tous les régimes alimentaires. Nous maintiendrons, à minima, le principe de gratuité pour les écoles avec de faibles indices socio-économiques sur base des critères actuels (soit 1 à 4) ainsi que des petits prix dans les autres établissements scolaires. Nous militerons pour une extension à terme de la gratuité des repas scolaires dans tous les établissements scolaires de l'Enseignement Communal Liégeois.
- Proposition 595** Vert Ardent encouragera le remplacement des machines à sodas dans les écoles de la Ville par des distributeurs de produits sains, bio et locaux, ainsi que l'installation de fontaines à eau potable.
- Proposition 596** Vert Ardent favorisera le dépistage des troubles de l'apprentissage : dyslexie, dyscalculie, dysphasie, dysorthographe, et dyspraxie en informant mieux les parents et en facilitant l'accès des enseignants aux formations à ces problématiques. Vert Ardent engagera des logopèdes qui suivront le parcours de l'élève ayant des troubles de l'apprentissage durant toute sa scolarité.
- Proposition 597** Vert Ardent favorisera l'intégration des personnes en situation de handicap dans tous les types d'enseignement, ce qui nécessite concrètement d'aménager les infrastructures publiques : créer des entrées d'école adaptées à tous les handicaps, rendre l'intérieur des écoles complètement accessibles partout pour des élèves en situation de handicap, ascenseurs ou local inclusif au rez-de-chaussée. Nos infrastructures ne sont pas pensées pour les personnes handicapées.
- Proposition 598** Vert Ardent garantira l'accès à l'école pour les enfants en situation irrégulière (migrants, MENA, Gens du voyage...) en offrant un service d'accompagnement à la recherche d'école et en développant des projets spécifiques pour ces élèves (apprentissage du français, dispositif d'accueil des primo-arrivants...).

Qualité des parcours d'enseignement

- Proposition 599** Même si cela dépasse la cadre strictement communal, Vert Ardent luttera contre une série de reculs annoncés par le Gouvernement MR-Engagés de la FWB (risque liés à l'instauration de diplômes différents selon que l'on est en technique de transition ou de qualification avec des droits différents en terme d'études supérieures, menaces sur les réussites et "performances")

scolaires des élèves, retour à la moyenne de 60/100 pour la réussite scolaire, introduction d'un rapport de compétences en fin de rhétorique, travail écrit pour motiver son choix d'étude dès 15 ans...).

Proposition 600 Vert Ardent ne s'opposera pas par principe, à des fusions entre réseaux officiels (comme celle annoncée entre HEL et HECh) dès lors qu'il s'agit de renforcer l'Enseignement Officiel mais veillera à défendre les spécificités de notre P.O. et combattra toutes les fusions qui se feraient avec des motifs strictement budgétaires, et donc sur le dos du personnel ou de la qualité de l'enseignement dispensé.

Proposition 601 Vert Ardent revalorisera l'enseignement professionnel, technique et de promotion sociale auprès des élèves du primaire et du secondaire via des visites dans les différentes filières, la possibilité de stages, de partenariats entre les écoles des différentes filières ainsi que l'intégration des élèves de l'enseignement technique et professionnel dans divers chantiers de la Ville et via des visites des CTA (Centres de Technologies Avancées).

Proposition 602 Vert Ardent veillera à proposer une offre suffisante et de qualité d'un enseignement neutre et public (aux niveaux maternelle, primaire et secondaire). Pour l'enseignement secondaire, si l'offre d'école communale n'existe pas, Vert Ardent s'assurera qu'une offre publique (enseignement provincial ou WBE) de qualité et ouverte à toutes et tous (sections de transition et de qualification) soit accessible en transports en commun, à une distance raisonnable.

Proposition 603 Vert Ardent mettra en place une véritable synergie avec l'enseignement supérieur et de promotion sociale et, plus largement avec l'offre de formations disponibles sur la commune afin d'assurer à chaque Liégeois-e (jeune ou moins jeune) la possibilité de se former, et de faire des études supérieures s'il le souhaite.

Proposition 604 Vert Ardent créera un Réseau de Partenariats Éducatifs qui garantira, de manière durable, une offre de stages, d'opportunités et d'expériences avec les entreprises locales, les universités et hautes écoles ou encore les associations pour enrichir le parcours scolaire des élèves.

Proposition 605 Vert Ardent encouragera les parents, via des campagnes d'information, à inscrire leurs enfants dans l'enseignement maternel dès l'âge de 3 ans afin de favoriser leur socialisation et leur intégration au milieu scolaire.

Démocratie et participation scolaire

Proposition 606 Vert Ardent garantira l'application effective des lieux de participation prévus par le cadre décretaal (Conseil de Participation, Conseil des élèves...).

Proposition 607 Vert Ardent débloquera, à l'instar des comités de quartiers et du budget communal, un budget participatif à destination des écoles et des conseils d'élèves pour initier et soutenir des projets scolaires en lien avec le projet éducatif et pédagogique de la Ville.

Numérique à l'école

- Proposition 608** Vert Ardent instaurera un plan d'éducation aux médias et au numérique de la primaire au secondaire, adapté à l'âge des élèves, dans le but de répondre aux enjeux sociaux et aux nouveaux besoins.
- Proposition 609** Vert Ardent initiera une réflexion avec les élèves et les équipes éducatives afin d'instaurer un plan de déconnexion face aux écrans et aux réseaux sociaux dans et en dehors de l'école (donner du temps en classe pour réaliser les devoirs et les travaux à rendre, interdiction de l'envoi de mails professionnels après 17h ainsi que durant les weekends et congés scolaires...).
- Proposition 610** Vert Ardent encouragera l'utilisation des logiciels libres et gratuits quand les conditions s'y prêtent et dans le respect de la liberté pédagogique.

Mobilité vers et depuis l'école

- Proposition 611** Vert Ardent étendra le principe des rues scolaires et organisera des déposes-minutes à l'entrée de ces dernières afin de réduire la pollution de l'air à proximité des écoles et de nos enfants et surtout d'augmenter la sécurité des enfants que l'on dépose à l'école.
- Proposition 612** Vert Ardent favorisera les déplacements à vélo notamment par une politique volontariste d'organisation de ramassage scolaire en vélobus et de connexion des écoles au réseau cyclable.

Famille et école

- Proposition 613** Vert Ardent veillera à ce que chaque école bénéficie d'une association de parents et que celle-ci soient affiliée à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO).
- Proposition 614** Vert Ardent assurera une communication et un partenariat avec les parents qui tiennent compte des nouvelles formes familiales (familles monoparentales, recomposées, homoparentales...) ainsi que de l'éventuelle non maîtrise de la langue française ou de l'écrit par les parents.

Travailleuses et travailleurs de l'éducation communale

- Proposition 615** Vert Ardent améliorera la bonne gestion des établissements via une communication claire et transparente avec les différents partenaires (administration, PO, direction, parents...)
- Proposition 616** Vert Ardent défend le principe de la nomination, et souhaite que l'on continue de nommer des professeurs en suffisance dans notre PO. Nous souhaitons

également une grande transparence dans le choix des cours pour lesquels on procède à des nominations

- Proposition 617** Vert Ardent soutiendra la consultation du Conseil de Participation (réunissant les représentants du corps enseignant, des parents et des élèves) dans les processus de désignation et d'évaluation des directions d'établissement.
- Proposition 618** Vert Ardent améliorera et professionnalisera le statut des surveillant-es en renforçant leur formation initiale et continue avec des organismes de formation déjà reconnus sur le territoire. Nous sommes également favorables à une augmentation du pourcentage de CDI.
- Proposition 619** Vert Ardent élargira le programme de formation continue gratuit pour les enseignants, à des sujets tels que les méthodes pédagogiques innovantes, l'intégration des technologies éducatives, l'éducation égalitaire, la pédagogie active (de type Freinet), l'apprentissage par la pratique (learning by doing), la pédagogie institutionnelle et en particulier le courant sociologique et autogestionnel (les élèves et les enseignants créent les apprentissages scolaires en autogestion) et aux enjeux de la transition écologique.
- Proposition 620** Vert Ardent continuera à défendre le principe d'une réduction du nombre d'élèves par classe.
- Proposition 621** Vert Ardent créera un centre de ressources pédagogiques à destination des enseignant-es et des travailleurs socio-éducatifs leur offrant ainsi accès à du matériel didactique, pédagogique et des espaces de travail adaptés et collaboratifs ou établira des synergies avec le centre EURÊKA, existant à Seraing et dépendant de la Province.
- Proposition 622** Vert Ardent créera une émission en ligne (du style "Tram en commun") pour promouvoir les acteurs de l'ECL, organisera un moment festif annuel dans toutes les écoles ou lieux publics le 5 octobre pour la journée mondiale des enseignant-es, offrira des bourses d'étude pour inciter les jeunes à devenir professeurs, avec pour objectif leur engagement dans le réseau communal.
- Proposition 623** Vert Ardent pérennisera (sur base bisannuelle) et élargira à tous les acteurs de l'ECL, le principe des Assises Communales de l'Enseignement qu'il a obtenues.
- Proposition 624** Vert Ardent améliorera les conditions de travail du personnel de garderie et du personnel de nettoyage des établissements scolaires (par exemple en proposant des mi-temps au minimum).
- Proposition 625** Vert Ardent mettra tout en œuvre pour que les enseignant-es disposent gratuitement des outils de travail nécessaires (ordinateur, 4G quand il n'y a pas de wifi, téléphone quand il faut appeler les parents, stylos, carnets, classeurs, etc.)
- Proposition 626** Vert Ardent veillera, lorsque c'est possible statutairement, à répondre aux souhaits de l'enseignant-e en termes d'affectation.

- Proposition 627 Vert Ardent favorisera le travail collaboratif entre professeurs expérimentés et nouveaux professeurs en diminuant leur charge de travail pour libérer du temps d'accompagnement.
- Proposition 628 Vert Ardent allouera des budgets supplémentaires pour organiser de la remédiation à l'école, ce qui est un enjeu de justice sociale capital
- Proposition 629 Vert Ardent veillera à ce que soit portée une attention toute particulière aux bâtiments scolaires dans le cadre des travaux publics pour rénover et isoler les bâtiments (questions de l'énergie)
- Proposition 630 Vert Ardent généralisera l'abandon de la pression à l'évaluation des élèves et le système de cotation des élèves (ainsi que c'est déjà le cas en pédagogie Freinet)

Enseignement supérieur et vie étudiante

- Proposition 631 Vert Ardent soutiendra une politique sociale reconnaissant le statut isolé automatique pour les étudiants koteurs
- Proposition 632 Vert Ardent facilitera l'accès à une avance de garantie "jeunes" ou "étudiant·e".

6.2. Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Crèche et garde d'enfants

- Proposition 633 Vert Ardent développera l'offre de garde des enfants en augmentant les places dans les crèches publiques, en renforçant les dispositifs de halte-garderie dans chaque quartier, et en mettant en place des services d'accueil ponctuels pour les parents suivant des formations ou à la recherche d'un travail.
- Proposition 634 Vert Ardent soutiendra la création de programmes éducatifs adaptés aux tout-petits, avec un focus sur le jeu, la créativité et la socialisation.
- Proposition 635 Vert Ardent soutiendra la délocalisation de l'ONE dans chaque quartier pour renforcer la proximité de ce service auprès de la population, notamment la plus défavorisée.
- Proposition 636 Vert Ardent soutiendra l'organisation de sessions éducatives sur l'alimentation équilibrée et les habitudes de vie saine, et l'intégration de ces principes dans les repas des crèches et milieux d'accueil.
- Proposition 637 Vert Ardent soutiendra les lieux d'accueil pour les enfants qui ne vont pas en crèche, comme les jardins d'enfants et les « babybars ».

Proposition 638 Vert Ardent soutiendra le label “C’est pas la mère à boire” permettant aux parents de trouver les lieux où allaiter, biberonner et changer leurs enfants et mettra en place une cartographie facilement accessible.

Associations de jeunesse et participation

Proposition 639 Vert Ardent s’assurera que la parole des jeunes, à travers des dispositifs participatifs, puisse atteindre les institutions de manière formelle, ainsi que la presse. Le conseil communal prendra en compte ces demandes et les intégrera aux politiques communales en mettant en place des processus participatifs à destination des jeunes.

Proposition 640 Vert Ardent coorganisera, avec les organisations et associations de jeunesse, les Assises de la Jeunesse afin d’identifier les améliorations à apporter au sein de la Ville mais aussi dans chaque quartier.

Proposition 641 Vert Ardent mettra à disposition des associations et organisations de jeunesse des fournitures d’équipements et des ressources (vélos, ordinateurs, minibus...) via un système de prêts ou d’achats groupés.

Activités ludiques, culturelles et événementielles

Proposition 642 Vert Ardent assurera des moments de vacances ou de loisirs à tous les enfants liégeois.

Proposition 643 Vert Ardent créera une plaine de jeux géante dans un parc pour passer une vraie journée en famille hors du temps. Nous nous inspirons de celle de Luxembourg-ville ou d’Amsterdam : large pelouse invitant au repos et au pique-nique, avec au milieu une plaine de jeux de rêve (bateau pirate, parcours d’obstacles, jeux d’eau), et dotée d’une cafétéria et de sanitaires parfaitement entretenus.

Proposition 644 Vert Ardent fera évoluer les plaines de jeux de la ville afin d’assurer une accessibilité universelle. Par exemple, en installant des jeux sensoriels, ou encore en veillant à ce que les nouvelles activités ludiques en hauteur comme au sol soient accessibles et utilisables par les enfants ayant des difficultés de mobilité.

Proposition 645 Vert Ardent décentralisera les musées, en organisant des expositions sur des sujets choisis par les jeunes, dans leurs quartiers et dans leurs rues.

Proposition 646 Vert Ardent mettra en place des actions pour inciter les jeunes à lire et à aller en librairie :

- Promouvoir/instaurer la demi-heure de lecture dans les écoles pour tous (élèves, professeurs, personnel encadrant)
- Soutenir les écoles communales pour constituer des bibliothèques de classe, organiser des sorties en librairie etc.

Activités extra-scolaires et accueil temps libre

- Proposition 647** Vert Ardent assurera une offre suffisante et de qualité par du personnel professionnel formé ainsi que l'accessibilité à l'accueil extrascolaire et du temps libre.
- Proposition 648** Vert Ardent étendra l'accueil des élèves au sein des établissements afin de garantir à tout parent un espace dédié où son enfant pourra avancer dans ses travaux, en effectuant de la remédiation ou en réalisant des activités pédagogiques.
- Proposition 649** Vert Ardent organisera des espaces d'accueil adaptés pour que parents et enfants puissent prendre le temps de se quitter le matin avec le temps qui leur convient.
- Proposition 650** Vert Ardent étudiera la possibilité de créer des bassins de communauté éducative locaux dans chaque quartier et dans lesquels seront organisées des activités culturelles, sportives, artistiques, technologiques, avec un soutien aux devoirs et aux méthodes d'organisation.

Espace public

- Proposition 651** Vert Ardent recréera un espace public inclusif adapté à tous les publics, en prenant en compte les besoins de chacun pour un espace partagé, accessible et convivial, avec une attention particulière aux besoins des jeunes et de leurs parents.
- Proposition 652** Vert Ardent favorisera la décoration des espaces publics avec des fresques réalisés par des jeunes, afin qu'ils puissent s'approprier, développer et exprimer leurs cultures directement dans leur milieu de vie.
- Proposition 653** Vert Ardent développera les rues à jouer dans l'ensemble des quartiers avec des moyens et du personnel dédiés. Les rues à jouer sont des rues fermées à la circulation motorisée, excepté circulation locale au pas, pendant des périodes de vacances scolaires. L'objectif est de permettre aux enfants de jouer dans la rue en toute sécurité et sous la surveillance des adultes.
- Proposition 654** Vert Ardent interdira la présence de toute publicité commerciale dans un rayon de 100 mètres autour des crèches, des établissements scolaires, des centres sportifs et culturels et des locaux de mouvement de jeunesse.
- Proposition 655** Vert Ardent augmentera de manière substantielle le nombre de bancs publics, notamment dans les endroits stratégiques pour permettre le repos dans les cheminements piétons (dont des bancs pensés pour les parents avec espace de change et allaitement).

6.3. Education continue

- Proposition 656** Vert Ardent mettra en place, et renforcera le cas échéant, les ateliers d’alphabétisation et de réduction de la fracture numérique dans les bibliothèques de quartier, en collaboration avec les établissements d’enseignement.
- Proposition 657** Vert Ardent soutiendra les associations d’éducation permanente par la mise en place de services d’aide administrative et la création d’une Maison de la Vie Associative leur donnant accès à des locaux, à moindre frais.
- Proposition 658** Vert Ardent augmentera le financement et le soutien logistique pour les organismes d’éducation permanente afin de diversifier les types de formations disponibles (numérique, linguistique, écologique, etc.) et de les rendre accessibles à un plus large public, y compris dans les zones défavorisées.
- Proposition 659** Vert Ardent créera des “Maisons d’Éducation continue” dans chaque quartier, offrant des formations adaptées aux besoins locaux et facilitant l’accès à l’éducation pour tous, en particulier pour les populations marginalisées. Les associations locales pourront également bénéficier des locaux à moindre coûts pour dispenser leurs activités ou organiser du coworking.
- Proposition 660** Vert Ardent veillera à améliorer la politique locale en matière d’éducation permanente, la pertinence des programmes et des subventions octroyées, dans des formes qui associent de façon constructive les associations actives sur le territoire communal.
- Proposition 661** Vert Ardent facilitera l’accès à des opportunités de volontariat et de stages dans le cadre de l’éducation permanente ainsi qu’aux articles 60, permettant aux participant·es d’acquérir une expérience pratique et de renforcer leur employabilité.

6.4. Culture

Rendre la Culture accessible au plus grand nombre

- Proposition 662** Vert Ardent garantira l’accès à la vie culturelle pour toutes et tous, notamment via une offre locale et de proximité à bas coût et un soutien à toutes les formes d’expression culturelle présentes dans les quartiers.
- Proposition 663** Vert Ardent développera des collaborations entre l’Echevinat de la Culture et le CPAS pour des opérations d’aide à la réinsertion (théâtre-action, créations artistiques).

- Proposition 664 Vert Ardent favorisera et soutiendra l'expression culturelle, artistique, populaire et folklorique dans l'espace public.
- Proposition 665 Vert Ardent dotera les espaces publics et les places d'aménagements spécifiques qui facilitent l'organisation d'événements culturels temporaires.
- Proposition 666 En concertation avec les opérateurs, Vert Ardent promouvra une accessibilité en termes d'ouverture des infrastructures.
- Proposition 667 Vert Ardent promouvra en concertation avec les opérateurs une accessibilité cyclable et des parkings vélos surveillés, des lieux culturels.
- Proposition 668 Vert Ardent veillera à l'accessibilité des activités et structures culturelles tant par des aménagements à destination des PMR que pour les personnes en situation de handicap sensoriel.

Accessibilité financière

- Proposition 669 Vert Ardent favorisera l'application de tarifs démocratiques pour les événements culturels soutenus par la Ville et la gratuité pour l'ensemble des étudiant·es.
- Proposition 670 Vert Ardent s'accordera avec les opérateurs subsidiés sur la délimitation de gratuité ciblant des catégories de populations (personnes précarisées, jeunes...) pour certains événements.
- Proposition 671 Vert Ardent assurera en concertation avec les opérateurs culturels la promotion d'activités culturelles à prix conscient.
- Proposition 672 Vert Ardent maintiendra l'offre et l'accès à des bibliothèques publiques et garantira une formation aux usages éthiques et critiques des nouveaux médias (NTIC).

Défendre la Culture dans tous les quartiers

- Proposition 673 Vert Ardent soutiendra les initiatives des grandes institutions culturelles liégeoises visant à associer des opérateurs culturels plus petits présents dans les quartiers, sur base volontaire ou pour répondre à la demande.
- Proposition 674 Vert Ardent proposera la mise en place d'une coordination culturelle sur l'ensemble du territoire afin que chaque citoyen·ne ait accès à de la programmation culturelle riche et diversifiée à moins de 5 km de son domicile.
- Proposition 675 Vert Ardent veillera à la création, si nécessaire, d'un lieu culturel dans chaque quartier afin de faciliter l'organisation de réunions d'associations, de répétitions artistiques, de création de spectacles et d'échanges culturels.

- Proposition 676** Vert Ardent affectera un budget à la promotion des opérateurs culturels présents dans les quartiers.
- Proposition 677** Vert Ardent conclura une charte de coopération culturelle dans les quartiers, avec les acteurs locaux, dans le but d'identifier tous les acteurs du territoire et d'avoir une vision globale de ce qui existe.
- Proposition 678** Vert Ardent assurera la promotion et la coordination des agendas culturels à destination d'un large public.
- Proposition 679** Vert Ardent encouragera les centres culturels liégeois à faire de leurs locaux des maisons des associations.

Accorder un soutien financier pérenne, équitable et transparent aux opérateurs culturels

- Proposition 680** Vert Ardent créera un guichet unique pour la culture et une petite structure communale de soutien aux initiatives culturelles ayant pour but de fournir des aides logistiques, de rechercher des subsides, de promouvoir Liège à l'extérieur et de chercher des collaborations à d'autres niveaux de pouvoir.
- Proposition 681** Vert Ardent simplifiera les démarches administratives et réduira le délai pour obtenir les autorisations d'occupation d'espaces publics.
- Proposition 682** Vert Ardent augmentera et rendra transparent le budget de la Culture à Liège.
- Proposition 683** Vert Ardent mentionnera les subsides des opérateurs culturels locaux obtenus par d'autres niveaux de pouvoir (FWB, RW, etc.) dans l'instruction du budget communal.
- Proposition 684** Vert Ardent tendra vers une meilleure équité budgétaire entre les opérateurs culturels.
- Proposition 685** Vert Ardent prendra en compte pratiquement et financièrement le « réseau des initiatives » issues du monde associatif (galeries d'arts, ciné-clubs, théâtres, salles de concert).
- Proposition 686** Vert Ardent privilégiera le recours à des appels à projets plutôt qu'à des ventes aux enchères lorsque la Ville envisagera la vente d'un bâtiment susceptible d'être utilisé à des fins associatives, sociales, créatives et culturelles.

Reconnaître officiellement les acteurs culturels du territoire

- Proposition 687** Vert Ardent reconnaîtra officiellement les opérateurs culturels du territoire par la tenue d'un cadastre par quartier et un recensement des artistes/associations. Le référencement des artistes et ateliers de créateurs repris dans les parcours d'artistes de quartiers pourrait servir de base.

- Proposition 688** Vert Ardent créera des appels à projets dotés de budgets significatifs pour les opérateurs culturels reconnus.
- Proposition 689** Vert Ardent mutualisera les outils et infrastructures culturels appartenant à la ville et les ouvrira à d'autres acteurs artistiques comme le Théâtre du Trianon en Outremeuse.
- Proposition 690** Vert Ardent s'engagera à une meilleure coordination entre les services de la Ville et les centres culturels.

Lancer une politique touristique de la Nuit

- Proposition 691** Vert Ardent lancera une véritable politique touristique de la nuit à Liège en favorisant les échanges entre les gérants des lieux de fêtes afin de construire un calendrier annuel de festivités sur lequel la ville pourra communiquer largement et profitera de la réputation de Liège pour ses aspects festifs et d'accueil.
- Proposition 692** Vert Ardent soutiendra les actions du conseil de la nuit sur les matières de prévention des nuisances, de sécurisation et de propreté en lien avec les activités de nuit.
- Proposition 693** Vert Ardent renforcera la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif afin de garantir un cadre sécurisé de festivités.

Revoir la gouvernance culturelle pour la rendre plus collaborative

- Proposition 694** Vert Ardent veillera à la cohérence des politiques culturelles, événementielles et touristiques par exemple en regroupant certaines de ces politiques dans les mains d'un-e seul-e échevin-e.
- Proposition 695** Vert Ardent organisera une collaboration efficace avec l'échevin-e chargé-e des infrastructures car une politique culturelle ne peut être déconnectée des investissements patrimoniaux.
- Proposition 696** Pour les initiatives culturelles, Vert Ardent mettra en place des synergies entre l'échevin-e de l'instruction publique et les associations existantes dans les différents réseaux d'enseignement. Pour ces initiatives, une importance particulière sera accordée à l'éducation aux médias. L'utilisation des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles par les écoles communales de la Ville de Liège sera vérifiée.
- Proposition 697** Vert Ardent mettra en place une structure d'intelligence collective associant des politiques, l'administration, des artistes, des citoyen·nes et des sociétés privées pour étudier la création d'un « ensemble d'arts contemporains ». Le but est de créer un courant positif et d'éviter le parachutage d'une solution purement touristique qui ne satisfait personne, sans consulter ni les artistes locaux, ni la population.

Proposition 698 Vert Ardent choisira collectivement des secteurs prioritaires donnant à Liège une image de marque (sans exclure les autres secteurs), à l'instar de la photographie à Charleroi, la mode à Anvers, les arts contemporains au Grand Hornu.

Soutenir les métiers de la création

Proposition 699 Vert Ardent organisera des rencontres régulières avec les métiers de la création lors d'Assises de la Culture permettant d'identifier et de prioriser les besoins en concertation avec les acteurs et les actrices.

Proposition 700 Vert Ardent multipliera les résidences d'artistes pour créer un vivier d'échanges artistiques et d'échanges sociaux dans les quartiers investis par les artistes en mettant à disposition temporaire, via la régie foncière, des friches urbaines ou bâtiments abandonnés.

Proposition 701 Vert Ardent dotera les résidences d'artistes de personnel compétent : régisseur, accompagnant·e, concierge, etc.

Proposition 702 Vert Ardent activera une structure de collaboration entre la Ville, la Province et la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à assurer une veille concernant les aides et appels à projets en lien avec les métiers de la création.

Initiatives culturelles

Proposition 703 Vert Ardent lancera un audit des musées et des opérations ambitieuses de musées « hors les murs ».

Proposition 704 Vert Ardent augmentera les budgets d'acquisition d'œuvres d'art par les musées.

Proposition 705 Vert Ardent proposera une programmation culturelle autour de la cafétéria du musée Curtius visant à attirer des visiteurs dans l'ensemble Curtius.

Proposition 706 Vert Ardent relancera le projet "Liège souffle vert" qui consiste en un parcours urbain connectant des espaces verts avec des œuvres végétales.

Proposition 707 Vert Ardent organisera, en même temps, des journées du patrimoine et du patrimoine et ce, en concertation avec l'associatif spécialisé en la matière.

Proposition 708 Vert Ardent reverra l'organisation de la manifestation des fêtes de la musique.

Proposition 709 Vert Ardent mutualisera et favorisera le réemploi de certains matériels utilisés lors d'évènements culturels afin d'optimiser au mieux leurs cycles de vie.

Proposition 710 Vert Ardent soutiendra le développement d'un festival Off autour des Ardentes, mêlant différentes expressions créatives (danse, musique, théâtre,

lecture, street art) et la mise à l'honneur d'artistes locaux pour faire rayonner les arts urbains dans toute la ville de Liège.

Proposition 711 Vert Ardent accompagnera les grands acteurs culturels liégeois dans leurs pratiques, avec pour objectif de décarboner la Culture, en suscitant des transformations majeures y compris le renoncement à un modèle d'hyper croissance qui n'est ni économiquement soutenable, ni écologiquement durable.

Pour une Liège gouvernée de manière responsable et transparente

7.1. Finances

Gestion

- Proposition 712** Vert Ardent réalisera un audit général de la dette de la Ville de Liège pour garantir la transparence et la gestion responsable des finances publiques.
- Proposition 713** Vert Ardent soutiendra la gestion responsable et durable des ressources dans chaque département de la commune, visant à une utilisation plus efficiente et éthique des ressources publiques.
- Proposition 714** Vert Ardent prendra en compte les coûts futurs de chaque nouvel investissement (entretien, services, économies générées) pour en évaluer le coût réel et favoriser les investissements vertueux.
- Proposition 715** Vert Ardent approfondira les synergies entre les communes et les CPAS, notamment dans les fonctions de support comme la gestion des ressources humaines, l'informatique et les marchés publics, pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts.
- Proposition 716** Vert Ardent mettra en œuvre un grand plan d'économie d'énergie, dont les coûts dépassent les dizaines de millions chaque année et qui représentent un gisement d'économie important.
- Proposition 717** Vert Ardent développera une stratégie de long terme pour les lieux de culte afin de préserver le patrimoine tout en gérant de manière responsable les finances publiques, avec une rationalisation du chauffage pour des raisons économiques et climatiques.
- Proposition 718** Vert Ardent organisera une réunion annuelle de toutes les fabriques d'églises de la commune, encouragera les commandes groupées et soutiendra la fusion des fabriques d'églises pour limiter les dépenses de fonctionnement.

- Proposition 719** Vert Ardent renégociera le plan de gestion avec le centre d'Aide Régionale aux Communes, lequel vise à atteindre l'équilibre budgétaire afin de mettre fin à certaines décisions (mairies de quartiers fermées, diminution du nombre de poubelles publiques, prix des stages pour enfants plus chers, etc.) et de réaliser des économies vertueuses (réduction des besoins énergétiques des bâtiments communaux et des dépenses de protocole, fiscalité plus juste...).
- Proposition 720** Vert Ardent plaide pour une solution fédérale aux coûts de la Cotisation de responsabilisation, qui creuse lourdement l'endettement de Liège.
- Proposition 721** Vert Ardent plaide auprès de la Région Wallonne et de l'Etat pour la simplification de l'accès aux financements de transferts.
- Proposition 722** Vert Ardent réduira le train de vie du Bourgmestre et des échevin-es, en commençant par supprimer le privilège de la voiture avec chauffeur. Ces ressources seront réaffectées à des missions de service public.

Fiscalité

- Proposition 723** Vert Ardent remplacera la taxe urbaine « non-ménage » par une taxe sur les déchets, basée sur le volume et sur le poids à l'aide de conteneurs à puce afin d'éviter la double imposition des petits indépendants.
- Proposition 724** Vert Ardent appliquera une taxe sur les bâtiments industriels et bureaux inoccupés et maintiendra la taxe sur les immeubles inoccupés, en bonne adéquation avec les autres outils de lutte contre les logements inoccupés pour favoriser leur remise en vente ou en location et redynamiser les quartiers par l'habitat.
- Proposition 725** Vert Ardent aura recours à des indicateurs-experts afin de mettre à jour les données du revenu cadastral pour que la contribution de chacun reflète la situation réelle de son ou ses biens.
- Proposition 726** Vert Ardent instaurera une taxe sur les caisses automatiques afin de préserver l'emploi et de stimuler l'exercice d'une activité commerciale de qualité et de proximité.
- Proposition 727** Vert Ardent adaptera les modalités relatives à la carte riverain en introduisant une contribution pour les 2^{ème} et 3^{ème} véhicules d'un même ménage afin de financer les box et places de parking pour vélos.

Financement

- Proposition 728** Vert Ardent sollicitera les banques les plus éthiques afin d'étudier les pistes de financement des besoins communaux.

- Proposition 729** Vert Ardent étudiera la possibilité de relancer des Bons communaux, sur le modèle des Bons d'Etat, afin de financer la Ville directement auprès de ses habitant-es et d'être moins dépendant du secteur bancaire.

Participation Citoyenne

- Proposition 730** Vert Ardent instaurera un budget participatif géré par les habitant-es du quartier pour mettre en place des projets locaux. Cette initiative permettra aux citoyen-nes de s'impliquer directement dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Proposition 731** Vert Ardent encouragera le développement de coopératives d'utilité publique pour mettre en œuvre des missions d'intérêt général, renforçant ainsi la participation citoyenne et le soutien communautaire.

Gestion Énergétique et Environnementale

- Proposition 732** Dans une optique écologique et afin de réaliser des économies, Vert Ardent mettra en place des outils de gestion pour les dépenses d'énergie et d'eau tels que les instruments pour réguler la température des salles communales ou des écoles en fonction des occupations, tout en laissant une capacité d'action aux acteurs de terrains/usagers et usagères.
- Proposition 733** Vert Ardent se séparera des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, énergie nucléaire) à l'échelle communale ou intercommunale.

7.2. Fonction publique

Transparence et Gouvernance

- Proposition 734** Vert Ardent proposera la publication sur le site internet de la commune, des rémunérations et avantages des bourgmestres, échevin-es et président-es de CPAS de la commune, ainsi que le listing des délégué-es désigné-es par le Conseil Communal pour représenter la commune dans ses différentes structures.
- Proposition 735** Vert Ardent organisera des formations sur le code de la démocratie locale, le budget, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les marchés publics, la gouvernance, etc., en début de législature, afin d'améliorer l'expertise de l'ensemble des élu-es et du personnel politique communal.
- Proposition 736** Vert Ardent garantira que les conseiller-es communaux puissent obtenir une version électronique des actes et pièces relatifs à l'administration de la commune, facilitant ainsi leur travail et leur accès à l'information.

- Proposition 737** Vert Ardent publiera régulièrement les réalisations des objectifs fixés par les échevinats, rendant des comptes de manière transparente et régulière.
- Proposition 738** Vert Ardent publiera le bulletin communal en version PDF sur le site internet de la commune pour assurer une meilleure accessibilité de l'information aux citoyen·nes.
- Proposition 739** Vert Ardent veillera à ce que l'administration communale délivre une information objective, juste, complète et précise sur des enjeux comme la primauté du mariage civil sur les cérémonies confessionnelles ainsi que sur le libre choix des citoyen·nes concernant divers actes relatifs à l'état civil (don d'organes, déclaration anticipée relative à l'euthanasie, inhumation et incinération dans un lieu neutre, reconnaissance anticipée de paternité, changement de sexe, double nom, etc.).
- Proposition 740** Vert Ardent assurera la présence de médiateurs ou médiatrices jouant le rôle d'interface entre les administrations et les citoyen·nes, de manière neutre et impartiale.

Accessibilité des Services Publics

- Proposition 741** Vert Ardent rendra l'administration accessible, non seulement physiquement mais aussi numériquement, notamment avec des horaires décalés correspondant aux besoins des citoyen·nes, pour s'assurer que chacun·e puisse accéder aux services administratifs, ou encore le développement de guichets électroniques, facilitant ainsi l'accès des citoyen·nes aux services administratifs et permettant un traitement plus rapide des demandes. Cela inclura également l'introduction et le traitement des demandes de permis, ainsi que l'organisation et le suivi des enquêtes publiques.
- Proposition 742** Vert Ardent réouvrira toutes les mairies de quartier afin d'assurer l'accès aux services publics et à l'administration pour tout citoyen·ne.
- Proposition 743** Vert Ardent permettra aux citoyen·nes de changer de nom de famille en se rendant à la commune comme le prévoit la nouvelle loi fédérale qui permet d'opter pour le nom de famille de son autre parent ou pour une combinaison des deux noms. Cette démarche sera gratuite ou à prix coûtant.

Améliorer les conditions de travail des agents publics

- Proposition 744** Vert Ardent mettra en place des plans tandem pour faciliter la transmission entre personnel expérimenté et nouveau personnel.
- Proposition 745** Vert Ardent améliorera en continu les bâtiments et les conditions de travail des agents communaux et du CPAS.
- Proposition 746** Vert Ardent fera la promotion du télétravail dans le respect des missions et des équipes, et étendra les formations pour tout le personnel.

- Proposition 747** Vert Ardent formera le personnel à la détection de l'analphabétisme et établira des partenariats avec les associations spécialisées.
- Proposition 748** Vert Ardent veillera à ce que chaque agent puisse traiter un nombre de dossiers qui permette un suivi optimal et humain.
- Proposition 749** Vert Ardent proposera un accompagnement aux travailleurs en fin de carrière pour leur permettre de préparer au mieux leur passage à une nouvelle étape de vie qu'est la retraite.

7.3. Optimisation des ressources et infrastructures

- Proposition 750** Vert Ardent favorisera la mise en place de groupements d'achat à destination des citoyen·nes, entreprises et associations, et encouragera l'adhésion de la commune et de ses entités dépendantes (CPAS, écoles, homes, etc.) à ces structures pour leurs fournitures, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle.
- Proposition 751** Vert Ardent mettra en place une cartographie des ressources publiques sous-utilisées (comme les véhicules communaux en dehors des heures de services, les salles communales, etc.) afin de les mettre à disposition des entrepreneurs, des citoyen·nes, ou d'optimiser leur utilisation et de créer des lieux d'échanges et d'activités communautaires.
- Proposition 752** Vert Ardent encouragera la réaffectation des bâtiments publics inoccupés en espaces socio-culturels, tels que des ludothèques, des espaces pour des activités associatives et intergénérationnelles, des logements de transit, etc., en concertation avec les habitants et leurs ayants-droits.
- Proposition 753** Vert Ardent veillera, dans le dialogue et la concertation, à sensibiliser les acteurs des églises à s'ouvrir davantage sur le quartier, en permettant l'accueil d'expositions, de spectacles, et d'autres activités communautaires.
- Proposition 754** Vert Ardent intégrera dans les cahiers des charges des constructions et rénovations publiques l'utilisation de matériaux bio-sourcés, locaux et décarbonés qui permettent des économies de CO₂ et de coûts tout en réduisant la dépendance au pétrole.

7.4. Régie foncière

Gestion du Foncier et Immobilier

- Proposition 755** Vert Ardent réinvestira dans l'immobilier et récupérera la maîtrise du foncier afin de réorienter efficacement les politiques de transition écologique de l'économie, assurant ainsi un développement urbain durable et contrôlé.

Proposition 756 Vert Ardent étudiera la possibilité de faire appel à des tiers-investisseurs pour la rénovation des bâtiments communaux afin de procéder aux travaux nécessaires rapidement tout en partageant les coûts et les bénéfices, en rémunérant ceux-ci au travers des économies en termes de coût énergétique.

Proposition 757 Vert Ardent effectuera un état des lieux du foncier de la ville de Liège pour optimiser ses ressources et planifier une utilisation plus efficiente des terrains disponibles.

7.5. Gestion du CPAS

Proposition 758 Vert Ardent assurera un financement correct et stable du CPAS et des politiques sociales en indexant sur base de l'inflation la dotation communale au CPAS.

Proposition 759 Vert Ardent développera et améliorera le guichet unique pour centraliser et faciliter l'accès aux services de la commune et du CPAS dès l'arrivée sur le territoire communal. Ce service sera assuré physiquement via des points d'information et d'assistance pour aider ceux qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, garantissant ainsi l'inclusivité et l'accessibilité pour toutes et tous.

Proposition 760 Vert Ardent établira un partenariat renforcé entre le CPAS, l'échevinat des Affaires Sociales et le tissu associatif.

Proposition 761 Vert Ardent renforcera les politiques d'achats groupés et communs Ville-CPAS pour optimiser les ressources et réduire les coûts.

Proposition 762 Vert Ardent tiendra au minimum deux conseils communs Ville-CPAS par an, spécifiquement dédiés aux difficultés sociales concrètes vécues par la population liégeoise.

Politique patrimoniale du CPAS

Proposition 763 Vert Ardent établira un cadastre du patrimoine du CPAS. Ce cadastre sera tenu à jour et rendu public afin d'avoir une vue générale sur les propriétés du CPAS, leur utilisation et leur gestion.

Proposition 764 Vert Ardent poursuivra la politique de rénovation énergétique des bâtiments appartenant au CPAS en sollicitant les subsides adéquats aux niveaux de pouvoirs adaptés.

Proposition 765 Vert Ardent mettra en place des méthodes de concertation plus poussées concernant les dossiers de vente de biens appartenant au CPAS, en partenariat avec le secteur associatif, afin de concilier l'objectif de vente avec l'objectif plus global d'accès aux terres agricoles et de préservation des écosystèmes.

Proposition 766 Vert Ardent privilégiera les ventes de son patrimoine à d'autres pouvoirs publics (communes, provinces, régions, intercommunales, etc.), au secteur associatif ou aux petits acteurs agricoles.

Liège comme métropole

La Ville de Liège est au cœur d'une métropole dont les 600 000 habitants partagent leur quotidien et de nombreux enjeux, tels que la mobilité, la reconversion des friches, les réseaux écologiques, les grands projets urbains, le développement de l'économie et du commerce... Cette métropole est pourtant artificiellement divisée par les limites communales, ce qui est un frein à des actions à une échelle plus adaptée et, dans certains cas, crée des concurrences entre communes, néfastes à l'intérêt collectif.

- Proposition 767** Vert Ardent créera un Conseil Métropolitain constitué pour partie de conseiller·es communaux et pour partie de conseiller·es provinciaux en garantissant un fonctionnement transparent, une légitimité démocratique et une composition représentative des forces politiques au sein de l'arrondissement de Liège.
- Proposition 768** Vert Ardent favorisera l'exercice par le Conseil Métropolitain de missions pertinentes à cette échelle, notamment en y mutualisant des ressources techniques et opérationnelles, en lui confiant la gestion de projets métropolitains, en lui attribuant les budgets supra-communaux et en lui déléguant certaines compétences lorsque cela permet une plus grande efficacité de l'action publique.
- Proposition 769** Vert Ardent soutiendra l'élaboration d'un schéma de développement pluri-communal à l'échelle de l'arrondissement, afin de garantir la cohérence de l'aménagement et du développement du territoire de la métropole dans une perspective de durabilité ambitieuse. Il traitera en particulier des zones d'enjeux situées sur plusieurs communes. Ce schéma pluri-communal se substituera et actualisera si nécessaire le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg), et servira de base aux politiques métropolitaines (mobilité, etc.).